

Site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire Projet de constitution



Guy Mongrain et Claire Poitras

INRS-Urbanisation, Culture et Société
Janvier 2008

**Site du patrimoine du
Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire
Projet de constitution**

Guy Mongrain et Claire Poitras

Photographie de la page couverture :
Claire Poitras, automne 2006.

INRS-Urbanisation, Culture et Société
Janvier 2008

TABLES DES MATIÈRES

Liste des figures	ii
Liste des cartes	iii
Liste des tableaux	iii
Liste des sigles	iv
Avant-propos	1
1	
La géographie historique du paysage de la pointe Claire	3
Les composantes semi-naturelles du site	3
Le noyau institutionnel du village de Pointe-Claire, de 1700 jusqu'à aujourd'hui	7
2	
Les scénarios de protection	13
Le site du patrimoine : un outil municipal de protection	13
La protection du noyau villageois	14
Le village de Pointe-Claire et les noyaux villageois sur l'île de Montréal	18
3	
Le projet de constitution d'un site du patrimoine	21
Le découpage foncier	21
Les facteurs de délimitation du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire	24
Les composantes du site du patrimoine proposé	28
4	
Les sites comparables dans la région métropolitaine de Montréal	37
Les noyaux institutionnels riverains	38
Les églises	40
Les autres composantes des noyaux paroissiaux et institutionnels	45
Bibliographie	53
Annexe	57
Énoncé d'importance du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire	57

LISTE DES FIGURES

FIG. 1	La paroisse de Pointe-Claire en 1879	5
FIG. 2	Les environs du vieux village de Pointe-Claire	6
FIG. 3	Le moulin à vent de Pointe-Claire, vers 1867	8
FIG. 4	L'église de Pointe-Claire à la fin du XIX ^e siècle	9
FIG. 5	Le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, vers 1870	9
FIG. 6	L'école paroissiale construite en 1928	9
FIG. 7	Site du patrimoine de l'Église-et-du-Cimetière-de-Sainte-Luce	14
FIG. 8	Site du patrimoine du Vieux-Boucherville	14
FIG. 9	Site du patrimoine de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet	14
FIG. 10	La rue Saint-Joachim dans le vieux village de Pointe-Claire	18
FIG. 11	Le village-rue de Rivière-des-Prairies en 2003	18
FIG. 12	L'aire récréative créée par remblaiement à l'ouest de l'église	25
FIG. 13	Vue du lac Saint-Louis depuis la presqu'île	28
FIG. 14	La presqu'île avec le couvent et le moulin	29
FIG. 15	Le moulin à vent de Pointe-Claire et la croix de chemin adjacente	30
FIG. 16	Le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame	31
FIG. 17	Les fausses lucarnes en pavillon du presbytère	32
FIG. 18	L'église et le presbytère	33
FIG. 19	L'école Marguerite-Bourgeois	34
FIG. 20	L'ancien cimetière derrière l'église	35
FIG. 21	Les églises de Victor Bourgeau dans la région métropolitaine de Montréal	41
FIG. 22	Quelques églises de Victor Bourgeau à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal	43
FIG. 23	Cimetières des noyaux paroissiaux dans la région métropolitaine de Montréal	46
FIG. 24	Contexte d'insertion des moulins à vent dans la région métropolitaine de Montréal	48
FIG. 25	Moulins à vent dans la région métropolitaine de Montréal	49

LISTE DES CARTES

CARTE 1	La pointe Claire	4
CARTE 2	L'évolution du noyau institutionnel du village de Pointe-Claire	10
CARTE 3	Les scénarios de protection du noyau villageois de Pointe-Claire	16
CARTE 4	Les terrains de la Fabrique de Saint-Joachim	23
CARTE 5	Proposition pour le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire	27
CARTE 6	Les noyaux paroissiaux riverains dans la région métropolitaine de Montréal	39

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Les facteurs de délimitation du vieux village de Pointe-Claire	17
TABLEAU 2	Les formes des villages riverains sur l'île de Montréal	19
TABLEAU 3	Les facteurs de délimitation du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire	26
TABLEAU 4	Les principales composantes des noyaux institutionnels et paroissiaux	38
TABLEAU 5	Les églises conçues par Victor Bourgeau dans la région métropolitaine de Montréal	40
TABLEAU 6	Les oeuvres de Victor Bourgeau avec statut de protection	44
TABLEAU 7	Les moulins à vent de la région métropolitaine de Montréal	47

LISTE DES SIGLES

BANQ	Bibliothèque nationale du Québec
BPDM	Bureau de la publicité des droits de Montréal
BPPC	Bibliothèque publique de Pointe-Claire
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
RFQ	Registre foncier du Québec

Avant-propos

Depuis plusieurs années, la Ville de Pointe-Claire et des organismes font la promotion du riche patrimoine de la municipalité. La municipalité souhaite maintenant franchir un nouveau pas dans la préservation de cet héritage en valorisant formellement l'un des fleurons de ce patrimoine : le noyau institutionnel du vieux village de Pointe-Claire. Le noyau borde le lac Saint-Louis et comprend entre autres le moulin à vent (1709-1710), le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (Henri-Maurice Perrault, 1867-1868), l'église (Victor Bourgeau, 1881-1885), le presbytère (1912-1913) et l'école Marguerite-Bourgeoys (1928, agrandie en 1954-1957).

L'objectif principal du mandat consiste à circonscrire une zone patrimoniale cohérente visant à constituer un site du patrimoine tel que le permet la *Loi sur les biens culturels*. Un tel statut assurerait en bonne partie la protection du site et permettrait sa reconnaissance *de facto* dans les inventaires patrimoniaux. L'argumentaire devant justifier le territoire délimité doit notamment s'appuyer sur les valeurs qui fondent l'intérêt patrimonial du lieu.

Les limites du site du patrimoine pressenties par la Ville concernent donc ce que l'on appelle le noyau institutionnel. Sur le terrain, il s'agit principalement des propriétés détenues par la Fabrique de la paroisse de Saint-Joachim (Pointe-Claire)¹. Nous soumettons toutefois l'idée d'un site du patrimoine qui couvrirait un plus grand territoire, soit l'ancien village de Pointe-Claire. Ce scénario pose des difficultés (assentiment de nombreux propriétaires, etc.), mais il a été convenu d'exposer rapidement cette possibilité à titre exploratoire, compte tenu qu'il s'agit là d'un patrimoine faisant consensus.

Pour circonscrire l'éventuel site du patrimoine, nous proposons une démarche qui identifie dans un premier temps les composantes du futur site. Comme la question paysagère est très importante dans le présent projet et qu'il règne une certaine confusion à cet égard, nous décrirons aussi le territoire à l'étude. Il y sera notamment question de la ligne riveraine qui s'est modifiée au fil du temps, de même que des opérations de remblayage qui ont considérablement altéré la physionomie des lieux. Quant à la « pointe Claire », elle sera analysée et comparée en tant que forme géomorphologique. Nous ferons aussi un bref résumé de l'histoire du lieu dans cette partie. Dans un deuxième temps, nous examinerons les scénarios de protection pour le noyau villageois. Dans un troisième temps, nous aborderons le site proprement dit. Le découpage cadastral, les facteurs de délimitation, l'environnement bâti et naturel y seront abordés afin de proposer des limites précises pour le site du patrimoine. Finalement, dans un quatrième temps, nous comparerons des sites et des cadres bâtis similaires de la région de Montréal. En annexe, on trouvera l'énoncé d'importance du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire, un texte qui résume les valeurs patrimoniales associées au site.

1 Nous nommerons l'entité juridique simplement « Fabrique » au cours de l'exposé.

La géographie historique du paysage de la pointe Claire

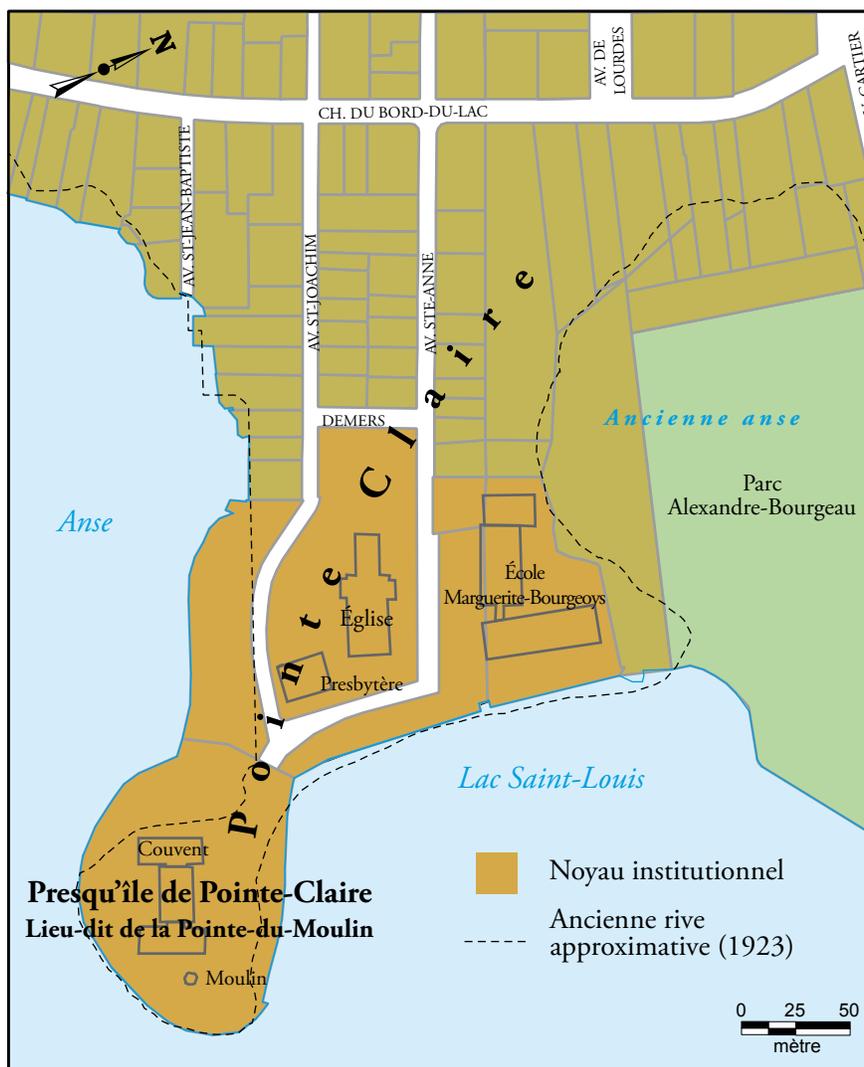
La volonté de la Ville de Pointe-Claire d’inscrire une partie de son patrimoine dans le répertoire québécois des biens culturels concerne, pour l’instant, le noyau institutionnel du village. Ce secteur, qui constitue le lieu de mémoire le plus spectaculaire de la paroisse de Saint-Joachim, comprend essentiellement les terrains de la Fabrique. Sa localisation pose toutefois quelques problèmes sur le plan descriptif. Pour les besoins de l’exercice, il convient de rappeler les principaux traits de la géographie du village de Pointe-Claire, tant il y a confusion autour de certains lieux-dits. L’exposé servira plus globalement à rendre compte des diverses facettes du noyau villageois – notamment les traces patrimoniales que l’on y observe – en fonction du projet de constitution du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire.

Les composantes semi-naturelles du site

La pointe Claire

Débutons par le nom qui identifie le lieu : Pointe-Claire. Il s’agit d’une pointe (le générique du toponyme) que l’on nomme Claire (le spécifique du toponyme), et ce, dès la fin du XVII^e siècle. Selon les normes actuelles d’écriture toponymique, on écrirait « pointe Claire », ce qui s’apparente d’ailleurs à la toute première façon de l’écrire¹. La banque des noms de lieux de la Commission toponymique du Québec répertorie encore aujourd’hui ce vieux toponyme, mais force est de constater qu’il est peu utilisé. En effet, on emploie plutôt le toponyme de la ville comme spécifique pour le village ou le moulin. On a ainsi le village de Pointe-Claire et le moulin à vent de Pointe-Claire. Pour nous cependant, la présence d’une forme géomorphologique telle qu’une pointe est au cœur d’une mise en valeur patrimoniale des lieux. Il faut donc l’aborder comme tel et ressusciter la « pointe Claire » tout au long de ce document.

Carte 1: La pointe Claire



Cartographie : Guy Mongrain

La définition et la localisation de la pointe Claire dans les divers écrits sont contradictoires. Pour plusieurs, la pointe se résume à la petite avancée de terre sur laquelle on retrouve le moulin et le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (lieu-dit de la Pointe-du-Moulin). Selon nous, il est très limitatif de s'en tenir à cette petite superficie circulaire. Une pointe est une « saillie de terre allongée, généralement peu élevée, qui s'avance dans une étendue d'eau »² ou, si l'on reprend une définition plus classique, un « saillant de terre de forme effilée avançant nettement dans la mer »³. Selon ces définitions, la pointe Claire englobe donc une bonne partie de l'aire villageoise qui formait une mince bande de terre effilée allant du chemin Bord-du-Lac jusqu'au lac Saint-Louis (carte 1).

Les définitions avancées prennent encore plus de poids lorsqu'on remonte dans le temps. La bande de terre s'avancant dans le lac Saint-Louis était en effet nettement plus lisible avant la création artificielle du parc Alexandre-Bourgeau dans les années 1960. Autrefois, une petite anse s'étendait à l'est de l'école paroissiale et se terminait à la pointe Charlebois, porte d'entrée de la baie de Valois (ancienne Grande Anse). À partir du milieu des années 1850, le quai du village, construit par la compagnie du Grand Tronc, divise l'anse pour former une sorte de petit bassin depuis la pointe Claire (fig. 1). À la fin des années 1950 débutent des travaux d'une toute autre envergure. La Ville de Pointe-Claire décide en effet d'aménager un parc en remblayant le bassin. Terminé quelques années plus tard, le parc Alexandre-Bourgeau occupe une superficie d'environ 3,1 hectares. En comparaison, les terrains de la Fabrique dans le vieux village, qui occupent une bonne partie de la pointe Claire de jadis, couvrent environ 3,5 hectares. La pointe Claire vient donc de gagner une superficie considérable qui modifie radicalement son tracé riverain (carte 1).

Cette transformation majeure perturbe évidemment la lecture du paysage patrimonial. Il serait pour le moins périlleux d'inclure ce nouvel espace aménagé dans la définition géographique de la pointe, nommée trois siècles auparavant en fonction de sa forme ancienne. Fort heureusement, la pointe Claire d'avant les années 1960 est toujours bien visible sur le terrain. Il suffit de suivre le découpage cadastral, le cadre bâti ou la trame de rues du village pour saisir de nouveau la pointe ancienne (carte 1). Sur une photographie aérienne, l'ancienne forme apparaît clairement (fig. 2).

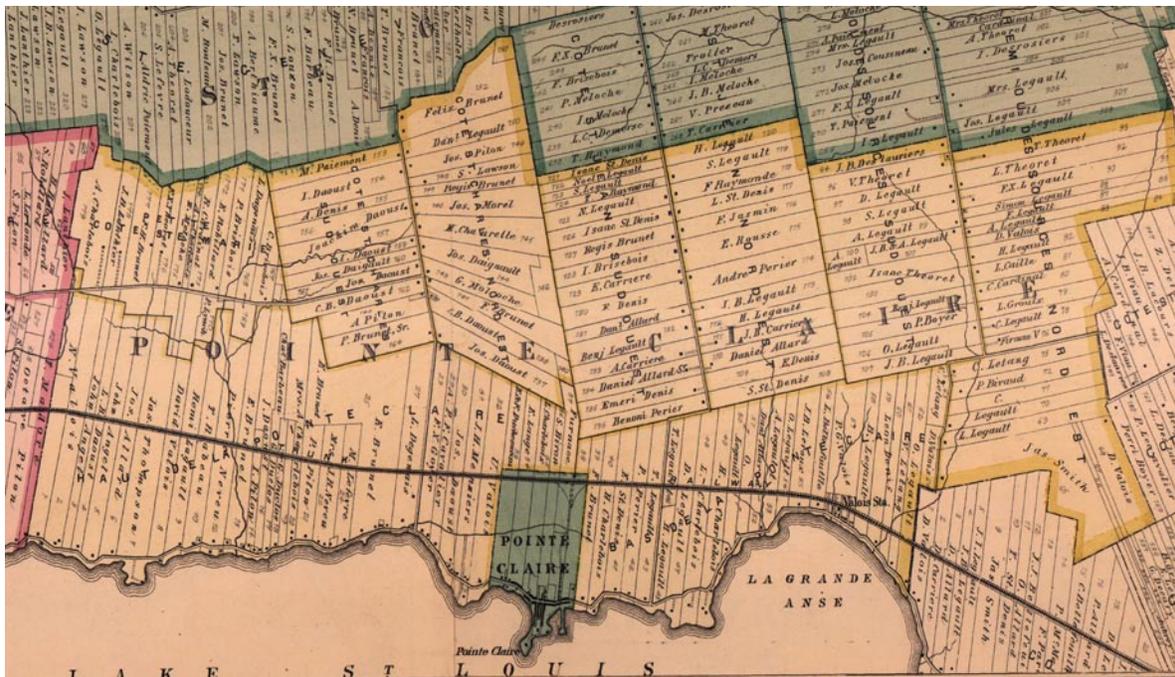


Fig. 1. La paroisse de Pointe-Claire en 1879. À l'échelle régionale, la pointe Claire se démarque nettement. On note la présence sur cette carte du quai du Grand Tronc qui forme un petit bassin à l'est de la pointe Claire. Source : H. W. Hopkins en 1879. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, BANQ, G 1144 Q4G475 H6 1879 CAR.



Fig. 2. Photographie aérienne des environs du vieux village de Pointe-Claire. On aperçoit entre autres la forme ancienne de la pointe Claire en suivant les bâtiments. Source: Commission de toponymie du Québec, *Noms et lieux du Québec*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1994, p. 541.

Les écrits consacrent en partie cette définition large de la pointe Claire, mais il subsiste bien des ambiguïtés. Ainsi, pour la Commission de toponymie du Québec, la pointe, « sur laquelle se dressent le vieux village, son église et son couvent », correspond bel et bien à l'aire villageoise. Cette pointe est pourtant, selon la même Commission, « en forme d'aile d'oiseau »⁴, ce qui fait explicitement référence à la pointe du Moulin... Cette imprécision, on la retrouve un peu partout, tant la confusion règne. Pour les fins de cette étude, *la pointe Claire consiste en la portion de terre effilée qui s'étend grossièrement des environs du chemin Bord-du-Lac jusqu'au lac Saint-Louis et ce, entre les avenues Saint-Jean-Baptiste et de Lourdes plus ou moins* (carte 1).

L'autre pointe : la pointe du Moulin

On s'en doute, le lieu-dit de la Pointe-du-Moulin constitue une autre entité géographique qu'il nous faut définir car, à l'évidence, il ne s'agit pas d'une pointe. Depuis quelques années, certains auteurs décrivent plutôt la pointe du Moulin comme une presqu'île⁵. L'usage de ce vocable peut paraître excessif mais l'entité regroupe toutes les caractéristiques nécessaires pour lui attribuer le titre. Nommer presqu'île ce bout de « terre presque entièrement entourée d'eau, reliée au rivage avoisinant »⁶ est assurément bien plus qu'une analogie⁷. En fait, n'eût été de la consolidation par remblaiement du bras de terre qui la relie au terrain de l'église paroissiale, la presqu'île serait peut-être aujourd'hui un simple îlot comme il

en existe des dizaines dans l'archipel de Montréal. Il est d'ailleurs à noter que ces îlots portent systématiquement le générique d'île, malgré des superficies qui se comparent parfois à la presqu'île de la Pointe-Claire⁸. À cet égard, bien des définitions insistent sur l'étendue variable d'une presqu'île. Règle générale, les dictionnaires non spécialisés évoquent une terre de dimension réduite – comparativement à une péninsule – entourée d'eau de tous les côtés et reliée par une étroite bande de terre au rivage avoisinant. Bref, pour les fins de la présente étude, nous proposons d'identifier comme « presqu'île » le terrain avec le moulin et l'ancien couvent.

Tout comme la pointe Claire, la presqu'île a subi des opérations de remblayage importantes. Cela est particulièrement vrai pour la bande de terre qui la relie aux autres terrains de la Fabrique. À l'origine, cette bande ne mesure pas plus de 20 mètres, alors qu'aujourd'hui elle atteint près de 60 mètres, soit environ le triple de la largeur initiale (carte 1). Les travaux de remblayage, effectués en 1962 lors de la construction des nouvelles ailes du couvent, affectent surtout la rive ouest du terrain des religieuses et se poursuivent au nord en longeant le terrain de l'église⁹. Cet ajout substantiel fusionne encore davantage la presqu'île aux autres terrains de la Fabrique et crée une bande riveraine à l'ouest de l'église qui a permis de poursuivre l'avenue Saint-Joachim jusqu'à la presqu'île.

Le noyau institutionnel du village de Pointe-Claire, de 1700 jusqu'à aujourd'hui

Le cadre physique dépeint dans ses grandes lignes, il nous reste maintenant à décrire l'environnement bâti. La synthèse qui suit s'attarde davantage à la portion sud du village (noyau institutionnel), sujet principal de notre étude.

À fin du XVIIe siècle, soit à peine quelques décennies après la fondation de Ville-Marie (Montréal), les premiers colons s'installent dans la future paroisse de Pointe-Claire. Ils sont peu nombreux mais l'organisation paroissiale se concrétise rapidement. En 1705, un presbytère-chapelle est construit, suivi, en 1709-1710, d'un moulin à vent (fig. 3). Avec l'érection de la première église en 1713, on procède à l'ouverture des registres de la paroisse qui couvre un grand territoire. Tous ces bâtiments sont situés au bout de la pointe Claire, une saillie de terre s'avancant dans le lac Saint-Louis où, semble-t-il, l'absence d'arbres permet à la clarté du jour de se prolonger¹⁰. Les tensions dans les relations franco-iroquoiennes forcent ensuite la jeune paroisse à se doter d'infrastructures défensives. Vers 1729, un fort en pieux est ainsi construit, englobant l'église et le presbytère, le moulin servant de redoute en cas d'attaque. Dans les trois décennies qui suivent, quelques emplacements sont concédés derrière le premier cimetière, formant l'embryon d'un bourg que l'on concrétise véritablement quelques années après la Conquête. En effet, en 1765, les Sulpiciens concèdent une bonne partie des parcelles du noyau villageois arpenté à la veille du conflit, en 1756¹¹.



Fig 3. Le moulin à vent de Pointe-Claire avant la construction du couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, vers 1867. Source : BPPC, 8.

Le noyau villageois formé, les institutions d'enseignement s'y implantent. En 1787, les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame font construire un couvent derrière le cimetière, donnant à la paroisse sa première maison d'éducation de prestige. Non loin, sur la rue Sainte-Anne actuelle, une école pour les garçons ouvre ses portes vers la fin des années 1810. En 1867, de grands changements s'opèrent au sud de la pointe. La Fabrique désire en effet ériger une nouvelle église et agrandir le cimetière, mais elle manque d'espace. On compte donc utiliser le terrain occupé par le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame sis à l'arrière de l'église. En échange, la Fabrique cède à la communauté la « pointe du Moulin » tout juste au sud afin qu'elle y érige un nouveau couvent. Après de multiples difficultés, dont l'incendie de la nouvelle église presque terminée en 1881, une quatrième église, monumentale, est construite entre 1882 et 1885, selon les plans de l'important architecte Victor Bourgeau et de son associé Alcibiade Leprohon (fig. 4). Un nouveau cimetière, nettement plus grand, prend place derrière la nouvelle église, faisant disparaître la rue du « couvent » (carte 2). Sur la presqu'île, un nouveau couvent est érigé sous la direction de l'architecte et arpenteur Henri-Maurice Perrault (fig. 5). À ce moment, le village de Pointe-Claire compte environ une centaine de maisons, trois fois plus qu'un siècle plus tôt, et environ 500 habitants¹². Le village, qui s'étendait auparavant de la presqu'île jusqu'au chemin Bord-du-Lac, forme maintenant un « L » avec une rue principale (chemin Bord-du-Lac) comptant des établissements hôteliers et des commerces.

Sur la portion sud de la pointe Claire, la Fabrique acquiert la seule propriété qui ne lui n'appartenait pas en 1896¹³. Cet emplacement, occupé depuis longtemps par des auberges, est un grand lot qui s'étend jusqu'au chemin Bord-du-Lac. L'auberge en lieu et place est aussitôt transformée en école administrée par les Frères de Saint-Joseph qui y dispensent leur enseignement jusqu'au milieu des années 1910. Ils sont remplacés par les Frères des Écoles chrétiennes qui s'installent dans un nouvel immeuble en 1928 (la section sud ouest de l'école

Marguerite-Bourgeoys actuelle), attenant à l'ancienne auberge (fig. 6). En 1954, on construit la nouvelle section de l'école sur la rue Sainte-Anne que l'on relie à la partie érigée en 1928, puis une nouvelle adjonction est érigée à l'est en 1957 sur le site de l'ancienne auberge. Entre-temps, le cimetière est relocalisé en 1946, faute l'espace. L'espace gazonné actuel marque l'emplacement (carte 2).



Fig 4. L'église de Pointe-Claire à la fin du XIX^e siècle. Source : BPPC, 1.

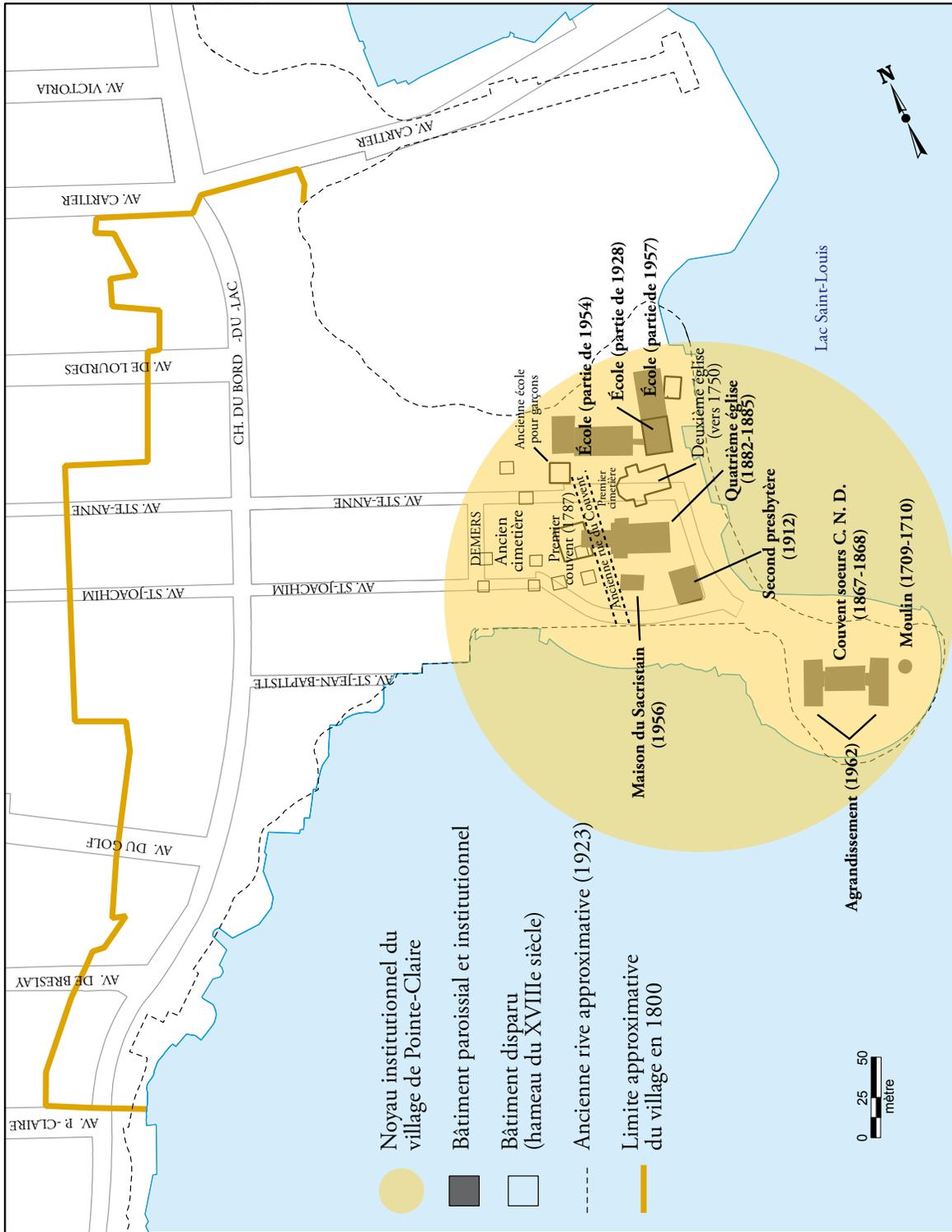


Fig 5. Le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame vers 1870, un siècle avant l'ajout de deux ailes. Source : BPPC, 12.



Fig 6. L'école paroissiale construite en 1928. Source: BANQ, *Collection Michel-Bazin*, CP 6212.

Cate 2: L'évolution du noyau institutionnel du village de Pointe-Claire



La trame de rues

Outre les bâtiments et les formes du paysage les plus perceptibles, le noyau institutionnel comprend aussi d'autres composantes d'intérêt que l'on peut observer, notamment son intégration dans une trame villageoise singulière. Le village se forme à partir du noyau paroissial, puis s'étend sur toute la pointe Claire pour atteindre le chemin du Roi (chemin Bord-du-Lac) qui en deviendra l'artère principale vers le début du XIXe siècle. C'est donc depuis le noyau institutionnel que la trame de rues s'amorce et s'organise. En d'autres mots, l'accès au noyau paroissial a déterminé la forme du village. Le résultat est, avouons-le, quelque peu étrange : un noyau institutionnel à l'écart du cœur du village. Dans les autres villages de l'île de Montréal, le noyau institutionnel se localise plutôt sur les anciens tracés fondateurs (chemin Bord-du-Lac, rue Notre-Dame, boulevard Gouin, etc.) Ici, la forme du paysage a conditionné une organisation originale de l'espace villageois.

La trame de rues dans le noyau institutionnel résume quant à elle trois siècles d'organisation de l'espace. Les avenues Saint-Joachim, Sainte-Anne et Demers, qui délimitent l'îlot comprenant l'église et l'ancien cimetière, forment l'ultime configuration de l'espace sacré. Le premier couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, la rue du Couvent, le premier cimetière et une partie de la première véritable église y étaient jadis localisés (carte 2). Quant à la configuration actuelle des avenues Sainte-Anne et Saint-Joachim, elle résulte de multiples redéfinitions du secteur, la première se concrétisant dans les années 1880 avec la construction de l'église actuelle et la seconde se matérialisant seulement dans les années 1960 avec le remblaiement de la partie de la pointe à l'ouest de l'église.

NOTES

- 1 « Pointe Claire » sur le plan de François Vachon de Belmont de 1702 : *Description générale de l'isle de Montréal divisée par costes*.
- 2 Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*, http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index1024_1.asp, consulté le 30 janvier 2007.
- 3 On comprend aisément, comme le stipulent de multiples définitions, que la mer puisse être un lac. Pierre Georges (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 1970, p. 375.
- 4 Commission de toponymie du Québec, *Noms et lieux du Québec*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1994, p. 542.
- 5 À notre connaissance, Jacques Desrochers fut le premier à utiliser l'expression. Voir Jacques Desrochers, *Un lieu nommé Pointe-Claire. Guide d'excursion patrimoniale*, Pointe-Claire, 2000.
- 6 Office québécois de la langue française, *Ibid.*
- 7 Il n'est pas rare en toponymie de nommer des lieux selon des analogies plus ou moins métaphoriques. La rue de la Presqu'île dans le quartier Duberger de la ville de Québec, bornée par un ruisseau et la rivière Saint-Charles, est, à l'évidence, une association très imagée.
- 8 Il y a de nombreux exemples. Près de la pointe Claire, près de l'île Dorval, on trouve l'île Bushy et l'île Dixie, deux îles aux superficies se rapprochant de la presqu'île de Pointe-Claire. À l'ouest, les îles Caron et Daoust qui jouxtent l'île Dowker, près de l'île Perrot, présentent des superficies semblables.
- 9 Voir Laurie Novaro et Noémie Sakkal, *La pointe. Ville de Pointe-Claire*, s.l., 2001, p.75 et la Fabrique de la paroisse de Pointe-Claire, *St-Joachim's, Pointe-Claire*, Pointe-Claire, sans date, p. 61.
- 10 Commission de toponymie du Québec, *Ibid.*
- 11 Pour plus de détails, voir Guy Mongrain, *Le développement urbain de Pointe-Claire*, Montréal, Ministère de la Culture et des Communications/Ville de Montréal (arrondissement de Pointe-Claire), 2004, pp. 11-15.
- 12 *Ibid.* pp. 21 et 27.
- 13 BPD, *Vente de Thomas George Roddick à la Fabrique de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire et la Commission d'école pour la municipalité de Saint-Joachim de la Pointe-Claire*, 1^{er} juin 1896, no 62 370.

2 Les scénarios de protection

Les municipalités du Québec disposent de deux outils de protection reconnus par le gouvernement provincial : la citation d'un bien culturel et la constitution d'un site du patrimoine. La citation permet de protéger l'enveloppe extérieure d'un monument historique, c'est-à-dire un immeuble. Ce statut ne permet donc pas d'assurer la pérennité des intérieurs, des aménagements et des bâtiments secondaires sis autour du cadre bâti principal. Pour une protection accrue des intérieurs, le monument historique doit être reconnu ou classé par le gouvernement provincial.

Le gouvernement québécois peut aussi protéger des « sites historiques » qui se composent d'une aire pouvant comprendre plusieurs biens immobiliers (dépendances, etc.). Bien souvent, un site historique correspond à une propriété foncière. C'est, en quelque sorte, le monument historique et son environnement. Les municipalités disposent d'un outil de protection équivalent : le site du patrimoine.

Le site du patrimoine : un outil municipal de protection

La *Loi sur les biens culturels du Québec* octroie aux municipalités le pouvoir de constituer des sites du patrimoine pour des territoires de diverses étendues¹. La loi laisse en effet une bonne marge de manœuvre aux municipalités qui désirent circonscrire de vastes secteurs protégés. On trouve ainsi des sites aux proportions variées. Sur les 132 sites du patrimoine actuels, on compte de nombreux exemples composés de maisons, villas ou manoirs accompagnés de leurs bâtiments secondaires et de leurs terrains aménagés. À une échelle à peu près équivalente, signalons les noyaux institutionnels – nommés parfois noyau paroissial –, les espaces sacrés associés au culte catholique composés d'une église, un presbytère et un cimetière, quelques quais et des places publiques (fig. 7). Tous ces sites peuvent se comparer à certains sites historiques protégés par le gouvernement du Québec, à la différence que les intérieurs compris sur ces sites sont protégés². À une autre échelle, on recense des sites du patrimoine associés à des zones urbaines, des secteurs et des noyaux villageois. Plus rarement, on rencontre de vastes ensembles villageois et urbains comme le Vieux-Longueuil, le Vieux-Boucherville ou l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet (fig. 8 et 9).

Si la loi ne balise aucunement les superficies pouvant faire l'objet d'un site du patrimoine, la législation québécoise se révèle toutefois nettement plus précise pour les valeurs patrimoniales à protéger. Ainsi, l'intérêt architectural constitue une condition *sine qua non* à la constitution d'un site du patrimoine. Plus précisément,

une municipalité peut [...] constituer en site du patrimoine tout ou partie de son territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique³.

Clairement, la loi actuelle est plutôt restrictive, l'intérêt architectural étant un patrimoine à préserver parmi un ensemble de traces significatives. Les valeurs patrimoniales fondant la constitution d'un site du patrimoine sont d'ailleurs fort variées dans la pratique actuelle. La démarche ne se limite nullement au seul intérêt architectural, bien qu'il faille toujours tenir compte de celui-ci⁴. En outre, la dimension historique constitue une ample fenêtre ouverte par la loi. Dans le cas du noyau institutionnel de Pointe-Claire, le nécessaire détour au paysage architectural ne posera aucun problème : deux des plus importants architectes montréalais de la seconde moitié du XIXe siècle y ont laissé leurs marques. Le site exprime toutefois un corpus de valeurs patrimoniales nettement plus élaboré.



Fig. 7 : Site du patrimoine de l'Église-et-du-Cimetière-de-Sainte-Luce. Source: MCCQ.



Fig. 8 : Site du patrimoine du Vieux-Boucherville. Source: MCCQ.



Fig. 9 : Site du patrimoine de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet. Source: MCCQ.

La protection du noyau villageois

Dans le contexte d'une protection optimale du patrimoine de Pointe-Claire, le scénario idéal de valorisation regrouperait une bonne partie du noyau villageois tant il s'agit là d'une trame singulière et originale. Comme le présent mandat s'attarde plutôt à proposer une zone patrimoniale institutionnelle, nous aborderons ici succinctement cette possibilité, étant bien conscients qu'un tel scénario demande un effort considérable à tous les niveaux. Un tel développement est néanmoins souhaitable dans l'avenir car il assurerait une reconnaissance de l'espace villageois et protégerait mieux, par le fait même, le noyau institutionnel.

Un tel territoire formerait un ensemble en forme de « T », couvrant la presque totalité du vieux village de Pointe-Claire, soit l'occupation de la pointe et le déploiement de l'aire villageoise vers l'est et vers l'ouest le long du chemin Bord-du-Lac. Il s'agit là de l'extension

historique du village qui se visualise parfaitement vers le milieu du XIXe siècle alors que le chemin du Roi (chemin Bord-du-Lac) devient la rue principale du village (carte 3, zones A, B et C). À cette époque, la croissance villageoise est pour ainsi dire terminée; le plan du village à toute fin pratique figé. Les limites de cette aire villageoise s'étendent jusqu'aux bâtiments qui marquaient la division entre l'espace agricole et l'espace villageois. Sur les pourtours est et ouest, ce territoire s'adosse à la municipalité de Beaconsfield (avenue Pointe-Claire) et aux divisions cadastrales de la paroisse de Pointe-Claire, près de l'avenue Brunet. Ce noyau villageois est aujourd'hui entouré de lotissements suburbains du premier quart du XXe siècle, lesquels marquent une rupture de trame urbaine⁵.

Tel que définies par ces facteurs de délimitation (tableau 1), les limites du site du patrimoine du noyau villageois de Pointe-Claire couvriraient un territoire de 11 hectares, ce qui en ferait un site relativement étendu. À titre de comparaison, le gigantesque site du patrimoine de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Sault-au-Récollet occupe environ 90 hectares, alors que la superficie du site du patrimoine du Vieux-Village de Rivière-des-Prairies s'étend sur un peu plus de 8 hectares. Dans le premier cas, le site du patrimoine regroupe bien plus que l'ancien village, tandis que le second cas n'englobe que l'ancien village — soit l'église et son presbytère et une vingtaine de maisons — et une aire récréative.

Le scénario regroupant le noyau villageois du milieu du XIXe siècle (zones A, B et C) contient un nombre non négligeable de structures anciennes. On compte en effet environ 70 immeubles qui datent d'avant 1923 et ce, sans compter les quelques bâtiments de la zone C2 que nous n'avons pas recensés. De ce nombre, environ 25 remontent au XIXe siècle. Quand l'on sait que le village a subi un incendie majeur en 1900, c'est là un nombre fort respectable (carte 3). Pour un parc immobilier nettement plus imposant — plus de 300 bâtiments —, le site du patrimoine de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet compte environ une quarantaine d'immeubles dont les constructions initiales remontent au XIXe siècle. Il serait intéressant de comparer avec les autres villages riverains de l'île de Montréal, mais aucun inventaire systématique n'a été produit à ce jour.

Étant donné la relative étendue de ce territoire et les difficultés reliées à la concrétisation d'un tel site, de plus petites zones patrimoniales pourraient être envisagées. La plus crédible protégerait sans doute la forme initiale du périmètre villageois, soit un rectangle plus ou moins conforme au plan dressé par l'arpenteur Joseph Raymond au milieu des années 1750 (zone A, carte 3). Ce scénario regrouperait les propriétés comprises entre l'avenue Saint-Jean-Baptiste et la propriété de la Fabrique qui longe l'est de l'avenue Sainte-Anne, de la presqu'île jusqu'au chemin Bord-du-Lac. Ce territoire couvre une étendue d'environ 5,5 hectares et regroupe moins de 50 propriétés (carte 3). Dans cette zone, il est à noter que les terrains de la Fabrique y occupent un peu plus de 60% de la superficie.

Tableau 1
Les facteurs de délimitation du vieux village
de Pointe-Claire (extension maximale : zones A, B et C, carte 3)

Fonctions urbaines prédominantes

- Mixtes (résidentielles, institutionnelles, commerciales)

Facteurs historiques

- Démarcation entre le noyau villageois et l'espace rural; rupture entre le noyau villageois et les lotissements suburbains; territoire subdivisé en lots villageois à partir de 1750.

Facteurs physiques

- Lac Saint-Louis; parc Alexandre-Bourgeau; avenue Pointe-Claire.

Limites administratives et foncières ; cadre réglementaire

- Cadastre du village de Pointe-Claire et cadastre de la paroisse de Pointe-Claire; Ville de Beaconsfield.

Facteurs visuels

- Densité relative du village-rue (chemin Bord-du-Lac); rupture de trame entre le noyau villageois ancien et les lotissements suburbains périphériques; visibilité de l'ancien tracé riverain (cadastre, zones de construction); limites des propriétés résidentielles, commerciales et institutionnelles.

La zone A a malheureusement beaucoup souffert de l'incendie 1900, si bien que son patrimoine bâti résidentiel rappelle en partie un village du début du XXe siècle. Cependant, cette zone conserve sa trame de rues qui s'étend sur toute la pointe et donne accès au noyau paroissial et institutionnel. Le lieu exprime toujours l'originalité de l'implantation villageoise.

Reste un scénario de protection intermédiaire du noyau villageois. En ajoutant au noyau initial (zone A), la partie subdivisée entre 1765 et 1800 (zone B), on obtient une superficie d'environ 9 hectares qui permet d'ajouter des immeubles importants dans l'aire de protection : entre autres la maison Antoine-Pilon et les hôtels Charlebois et Canada, pour ne nommer que ceux-là. Dans la section nord de la zone, on pourrait aussi envisager de conserver uniquement les propriétés bordant le chemin Bord-du-Lac, car la concentration des immeubles anciens y est nettement moindre (carte 3).

Tous ces scénarios mériteraient évidemment un examen plus attentif si la Ville de Pointe-Claire décide ultérieurement d'entreprendre une démarche dans ce sens. Pour l'instant, il s'agissait d'esquisser des hypothèses et surtout de rappeler que le noyau institutionnel, si spectaculaire soit-il, fait partie d'un ensemble plus vaste dont la mise en valeur permet de le protéger plus efficacement.



Fig 10: La rue Saint-Joachim dans le vieux village de Pointe-Claire. Au loin, l'église paroissiale.
Source: Guy Mongrain, 2003.



Fig 11: Le village-rue de Rivière-des-Prairies en 2003.
Source: Ville de Montréal.

Le village de Pointe-Claire et les noyaux villageois sur l'île de Montréal

Les villages en forme de T ne sont pas rares au Québec. Le plus souvent, on les retrouve à l'embouchure d'une rivière qui fait jonction avec le chemin principal. À Pointe-Claire, le T se développe plutôt à partir de l'extrémité d'une pointe où se concentrent les équipements paroissiaux. Il atteint ultérieurement le chemin du Roi (chemin Bord-du-Lac), donnant ainsi l'illusion qu'il s'agit d'un autre village-rue (figures 10 et 11).

En raison de son développement inversé – le village-rue apparaît dans un deuxième temps –, la localisation des aires profanes et sacrées ne suit nullement le modèle habituel. L'aire sacrée, généralement « bien en vue », est en fait dissimulée, à distance appréciable du passant. Le noyau institutionnel borde en effet le lac Saint-Louis, une voie de circulation qui n'a rien d'une rue principale. Aussi, « la Grande rue qui borde ou prolonge la Grande Place »⁶ est, dans un village animé comme Pointe-Claire, bien loin du noyau institutionnel (carte 3).

Aucun autre village riverain de l'île de Montréal ne présenterait un schéma d'implantation initial semblable. Tous ces villages s'implantent le long de la voie principale de circulation où, comme c'est souvent le cas, sur les terrains qui bordent le futur chemin (tableau 2)⁷. Les anciennes églises des villages de Longue-Pointe et de Pointe-aux-Trembles étaient ainsi localisées sur le chemin du Roi, avant que les inondations répétées ne poussent les autorités à relocaliser le chemin plus au nord (actuelle rue Notre-Dame). Tenant compte de cette évolution du tracé routier, seul le village de Pointe-Claire possède un noyau institutionnel en retrait du tracé fondateur. Quant au degré d'intégrité de ces huit villages, il varie. L'ancien village de Longue-Pointe est un cas extrême : il n'existe tout simplement plus⁸. Un incendie majeur a ravagé l'ancien village de Pointe-aux-Trembles en 1912 et ce dernier présente

Tableau 2
Les formes des villages riverains sur l'île de Montréal

Village	Formes de départ	Positionnement de l'Église
Lachine	Linéaire*	Rue principale
Longue-Pointe	Linéaire	Ancienne rue principale (chemin du Roi), face au fleuve
Pointe-aux-Trembles	Linéaire	Ancienne rue principale (chemin du Roi), face au fleuve
Pointe-Claire	Rectangle	En retrait de la rue principale, sur une pointe
Sault-au-Récollet	Linéaire	Rue principale
Sainte-Anne-de-Bellevue	Linéaire	Rue principale
Sainte-Geneviève	Linéaire	Rue principale
Rivière-des-Prairies	Linéaire	Rue principale

* Village-rue

aujourd'hui un aspect avec de nombreuses cicatrices. En outre, il est, à l'instar de Lachine et de Rivière-des-Prairies, englobé dans un environnement suburbain assez dense. Malgré tout, les villages du Sault-au-Récollet, de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Sainte-Geneviève et de Rivière-des-Prairies présentent encore aujourd'hui des paysages linéaires (village-rue) qui y sont manifestes. Le village-rue de Pointe-Claire dévoile également un aspect sans équivoque : celle d'une rue animée où la densité relative exprime la concentration des fonctions urbaines.

En ce qui concerne les autres éléments d'intérêt dans le noyau villageois – patrimoine bâti et paysager, entre autres –, là aussi des études supplémentaires permettraient de dégager les points forts du patrimoine local. Il est certain que l'incendie de 1900 a durement frappé le vieux village mais les conflagrations ont été nombreuses dans les vieux villages. Une étude plus poussée entre les anciens noyaux villageois permettrait évidemment des comparaisons intéressantes, mais d'ores et déjà peut-on affirmer que le noyau villageois de Pointe-Claire présente un intérêt certain, notamment sa forme initiale, le positionnement de son centre institutionnel et la préservation de sa trame de rues.

NOTES

- 1 Lorsqu'il s'agit d'un site du patrimoine étendu, l'équivalent national est l'arrondissement historique ou l'arrondissement naturel.
- 2 Le classement ou la reconnaissance d'un site historique permet de protéger les intérieurs. On compte actuellement 77 sites historiques classés et 12 sites historiques reconnus au Québec.
- 3 Article 84 de la *Loi sur les biens culturels*.
- 4 Le lecteur peut consulter à cet égard la liste des valeurs patrimoniales des sites du patrimoine dans le répertoire des biens culturels du Québec en ligne : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/recherche.do?methode=accéder>.
- 5 À preuve, on remarquera la longue suite de lotissements entre le village et le boulevard des Sources qui doivent leur existence non pas à croissance villageoise, mais bien à des facteurs de développement liés à la naissance de la banlieue moderne.
- 6 Serge Courville, *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1990, p. 55.
- 7 Comme à Pointe-Claire, le village de Pointe-aux-Trembles est né à l'emplacement d'un ancien fort. Dans ce cas cependant, le chemin du Roi passera tout juste devant le fort.
- 8 La construction du pont-tunnel Louis-Hyppolyte-La Fontaine dans les années 1960 en a sonné le glas.

Le projet de constitution d'un site du patrimoine

Ce chapitre aborde l'option préconisée par la Ville de Pointe-Claire, à savoir la protection du noyau institutionnel. Essentiellement, l'administration municipale entend protéger les lots sur lesquels on retrouve le moulin, le couvent, l'église paroissiale, le presbytère et l'école paroissiale. Ce noyau, nous le verrons, est entièrement situé sur les terrains de la Fabrique. La réalité foncière actuelle est néanmoins assez complexe et demande un bref historique pour bien s'y comprendre. Cet exercice terminé, des limites précises seront proposées. L'on procédera ensuite à une description des principaux éléments du site.

Le découpage foncier

Sur un plan cadastral ou une photo aérienne, l'ensemble du territoire villageois de Pointe-Claire se divise en deux. Au sud, on retrouve les grandes propriétés de la Fabrique, de la Ville de Pointe-Claire et du gouvernement du Québec qui bordent les rives du lac Saint-Louis. Au nord, ce sont les petites parcelles où se concentre le parc immobilier résidentiel. Une exception toutefois : la Fabrique possède les titres d'une ancienne propriété agricole qui s'étend sur toute la pointe Claire, du lac Saint-Louis au chemin Bord-du-Lac (ancien lot 82 : carte 4). Cette division entre propriétés institutionnelles et propriétés privées reflète bien le processus de mise en place de l'aire villageoise, depuis sa timide formation dans les années 1730-1740 jusqu'à l'élaboration du premier plan villageois au milieu des années 1750. Dès cette époque, le noyau paroissial est bien établi (moulin, église, cimetière, presbytère). La construction du couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame en 1787 concrétise l'avènement d'un véritable noyau institutionnel. Ce noyau est plus tard renforcé par la présence des écoles paroissiales qui, à partir du début du XXe siècle, se localisent à l'ancienne extrémité est de la pointe Claire. À partir de la fin des années 1950, une importante zone récréative est aménagée : le parc Alexandre-Bourgeau. Ce parc, propriété de la Ville de Pointe-Claire, est créé grâce à une gigantesque opération de remblaiement qui agrandit significativement la pointe et, du coup, le territoire villageois. Ce parc couvre plus de 3,1 hectares, soit à peu près la somme des superficies cumulées de la Fabrique dans le vieux village.

Les lots avec les bâtiments

Trois lots regroupent l'essentiel des édifices du noyau institutionnel et forment la base territoriale pour la constitution d'un site du patrimoine (lots A, B et D sur la carte 4¹). Le lot A (lieu-dit de la pointe du Moulin) comprend l'étendue de terre formant une petite presqu'île reliée aux terrains avoisinants par une petite bande de terre. Le cadre bâti est composé de la maison de retraite des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (ancien couvent), d'un moulin à vent, situé à moins de 10 mètres d'une aile de l'ancien couvent, d'une croix de chemin, dite « Croix des Missions » et d'une statue de Saint-Joseph réalisée vers 1934. Les religieuses jouissent de l'usage de ce terrain depuis 1866 en vertu d'une entente avec la Fabrique. Le droit d'usage se maintient « tant qu'il y aura des religieuses de la Congrégation résidant sur le lot Quarante-deux »². Le cas échéant, la Fabrique aura alors « droit de retour de la propriété avec les constructions existantes », le tout confirmé lors d'une entente récente³.

L'ancien lot 43 (B) comprend l'étendue de terre sur laquelle on retrouve l'église, le presbytère, la maison du sacristain et un espace gazonné qui correspond à l'emplacement de l'ancien cimetière relocalisé au milieu des années 1940. À l'origine, il englobait aussi en partie l'actuel stationnement de l'école Marguerite-Bourgeoys sur l'avenue Sainte-Anne (partie du lot C) et atteignait la rive du côté ouest, là où la rue Saint-Joachim contourne l'église. Une partie du lot B fut autrefois entre les mains de la Congrégation de Notre-Dame (premier couvent) et on y retrouvait également les plus anciennes maisons du village de Pointe-Claire.

Le lot D, où l'on retrouve l'école Marguerite-Bourgeoys, faisait partie de l'ancien lot 82. À l'origine, cet emplacement s'étendait du chemin Bord-du-Lac jusqu'au lac Saint-Louis (lots D, E et H). La Fabrique et la Commission scolaire de la municipalité de l'époque en acquièrent la propriété en 1896. La Fabrique conserve la partie nord du lot (E), tandis que la commission scolaire occupe la portion sud (D). Cependant, la commission scolaire détient davantage un droit d'usage qu'un réel droit de propriété. En effet, la portion du lot 82

[...] appartenant en vertu des présentes à la dite corporation scolaire ne devra jamais être tenu autre chose qu'une école catholique et que dans le cas d'infraction à cette obligation cette partie dudit lot appartenant à la dite corporation scolaire avec maisons et autres bâtiments s'y trouvant appartiendrait dès lors en pleine propriété à la dite Fabrique⁴.

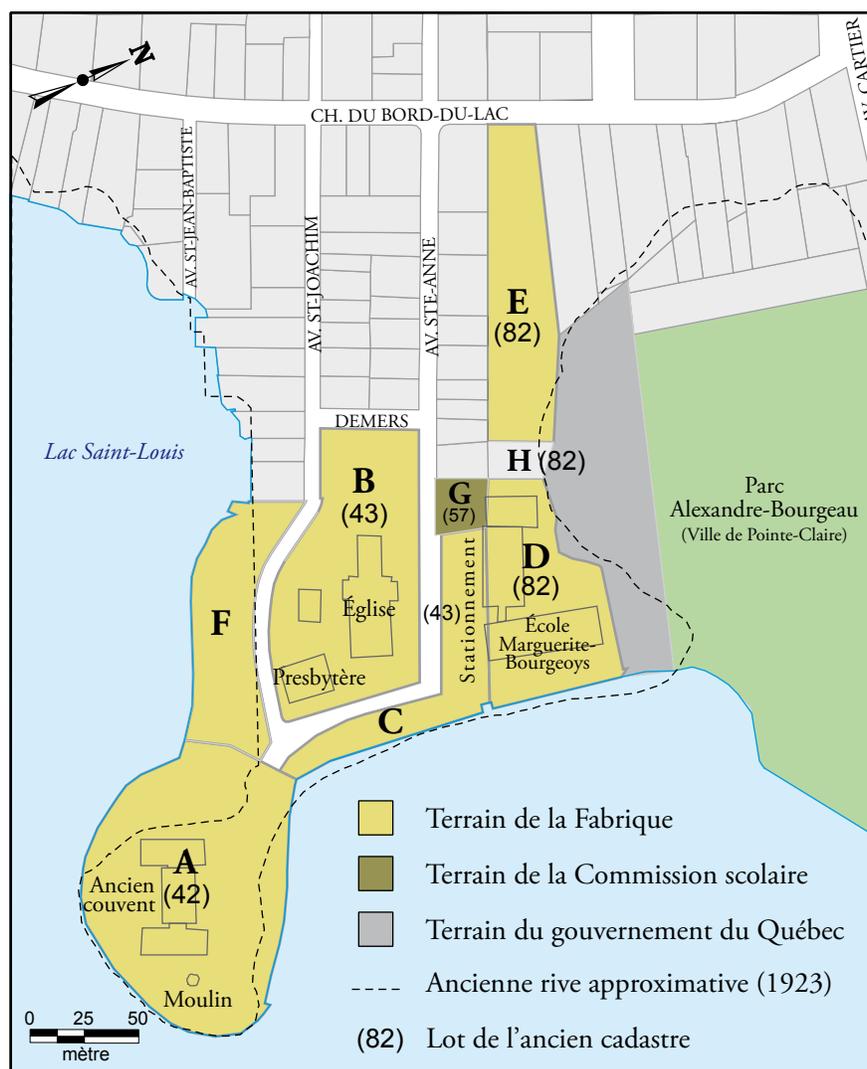
Les autres emplacements

En 1957, la Fabrique cède une autre partie du lot 82 (H) aux commissaires d'école catholique pour la municipalité de la Ville de Pointe-Claire⁵, mais les mêmes conditions s'appliquent et la propriété reste formellement aux mains de la Fabrique⁶. Cette clause est cependant annulée en 1969⁷, si bien que le terrain est vendu plus tard à un particulier. Le bâtiment qui s'élève maintenant à cet endroit est utilisé par l'école Marguerite-Bourgeoys.

Quant à l'ancien lot 57 (G), site de l'ancienne école pour garçons, il fait aujourd'hui partie du stationnement de l'école Marguerite-Bourgeys. Il semble qu'il soit la propriété de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeys. En effet, la Commission scolaire Baldwin-Cartier (aujourd'hui commission scolaire Marguerite-Bourgeys) consent une servitude de passage sur ce terrain en 1985 pour le propriétaire du lot H⁸. D'après nos recherches, il n'existe aucune transaction qui lie cet emplacement au patrimoine foncier de la Fabrique.

Deux lots complètent la liste des possessions de la Fabrique. Le lot C comprend le terrain riverain devant l'église et le résidu de l'ancien lot 43 avant le percement de la rue Sainte-Anne, soit le stationnement actuel de l'école. Le lot F couvre l'étendue de terrain créée par remblaiement au début des années 1960. Ce terrain est aujourd'hui largement gazonné et sert d'aire de repos bien qu'il s'agisse d'une propriété privée (carte 4).

Carte 4: Les terrains de la Fabrique de Saint-Joachim



Cartographie : Guy Mongrain

Les facteurs de délimitation du noyau institutionnel

Compte tenu de la section qui précède et des impératifs de protection qui concernent les principaux bâtiments institutionnels du vieux village, les limites du futur site du patrimoine s'établissent presque de facto. Il nous semble en effet plus opportun de retenir l'ensemble des propriétés de la Fabrique au sud du village (lots A, B, C, D, F) plutôt qu'un ensemble discontinu qui regrouperait les seules propriétés avec les bâtiments institutionnels et paroissiaux (lots A, B et D). Bien qu'une partie du tracé riverain soit fort récent, son profil a une telle valeur que l'on imagine mal le soustraire du site patrimonial. Seraient ainsi incorporées au site du patrimoine la bande de terre riveraine devant l'église et l'aire récréative (fig. 12), créée par remblaiement dans les années 1960, à l'ouest de l'église. Cette dernière zone de remblaiement ne fait, à vrai dire, qu'accentuer un profil riverain déjà établi. En comparaison, la création du parc Alexandre-Bourgeau modifie totalement la physionomie du paysage, d'où le peu d'intérêt de son insertion dans le site. Enfin, il nous semble peu indiqué pour l'instant d'inclure la partie nord du lot 82 détenue par la Fabrique car l'on y retrouve un ensemble d'éléments bigarrés qui forcerait une nouvelle définition du site pour le moins hasardeuse.

Le lot appartenant à la commission scolaire pose cependant quelques difficultés (lot G). Sur le terrain, cet emplacement est imperceptible, faisant partie du stationnement qui borde l'école. Pour cette raison, son extrémité nord constituerait une limite adéquate du site. Il faut toutefois rappeler qu'une servitude de passage affecte cette propriété en faveur des détenteurs de la partie de l'ancien lot 82 cédé par la commission scolaire en 1985 et sur lequel on retrouve aujourd'hui un bâtiment utilisé par l'école Marguerite-Bourgeoys (lot H, carte 5).

Le tableau 3 résume les diverses limites entrevues pour la constitution du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire. Ainsi défini, il couvrirait environ 2,7 hectares, une superficie qui se compare à plusieurs sites du patrimoine (carte 5). Plus important encore, il engloberait dans sa géographie une bonne partie de l'intérêt patrimonial que l'on associe au lieu, à savoir :

Un cadre paysager semi-naturel exceptionnel comprenant, entre autres :

- L'extrémité sud de la pointe Claire qui s'avance dans le lac Saint-Louis
- Une presqu'île reliée aux terrains avoisinant par un bras de terre étroit
- De vastes perspectives visuelles, surtout en direction de Montréal

Un cadre bâti remarquable, dont :

- Le site du moulin à vent, patrimoine rarissime des équipements paroissiaux d'antan
- L'église paroissiale, œuvre néogothique de l'architecte Victor Bourgeau
- Le presbytère
- Le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, un des seuls édifices conventuels de l'arpenteur-architecte Henri-Maurice Perrault

- L'école Marguerite-Bourgeoys, rappel de la présence continue de la « petite école » sur le site

Diverses traces de son développement, notamment :

- La quatrième église paroissiale
- Le deuxième couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame
- Les traces du deuxième cimetière (enclos actuel)
- L'emplacement où l'on retrouvait les plus anciennes maisons du village (enclos actuel)
- Deux siècles de « petite école »
- Une trame de rues structurée du noyau paroissial jusqu'au chemin-Bord-du-Lac



Fig. 12: L'aire récréative créée par remblaiement à l'ouest de l'église.
Source: Claire Poitras, 2006.

Tableau 3
Les facteurs de délimitation du site du patrimoine
du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire

Fonctions urbaines prédominantes

- Institutionnelle

Facteurs politiques et consensus locaux

- Volonté de la Ville de Pointe-Claire d'établir un site du patrimoine sur un ensemble de terrains prédéterminés; accord de la Fabrique sur le principe de constituer un site du patrimoine sur une partie de leurs terrains; consensus populaire sur la pertinence de créer un site du patrimoine, notamment de la part d'organismes de défense du patrimoine.

Facteurs historiques

- Noyau paroissial et moulin tricentenaires; noyau institutionnel vieux de deux siècles et demi; site du développement initial du bourg de Pointe-Claire; limites des aires sacrées et profanes; ancienne ligne riveraine du lac Saint-Louis; importantes zones de remblaiement sur la presqu'île et l'aire récréative à l'ouest de l'église.

Facteurs physiques

- Extrémité d'une pointe s'avancant dans le lac Saint-Louis dont fait partie une presqu'île; parc Alexandre-Bourgeau; limite de l'ancien cimetière.

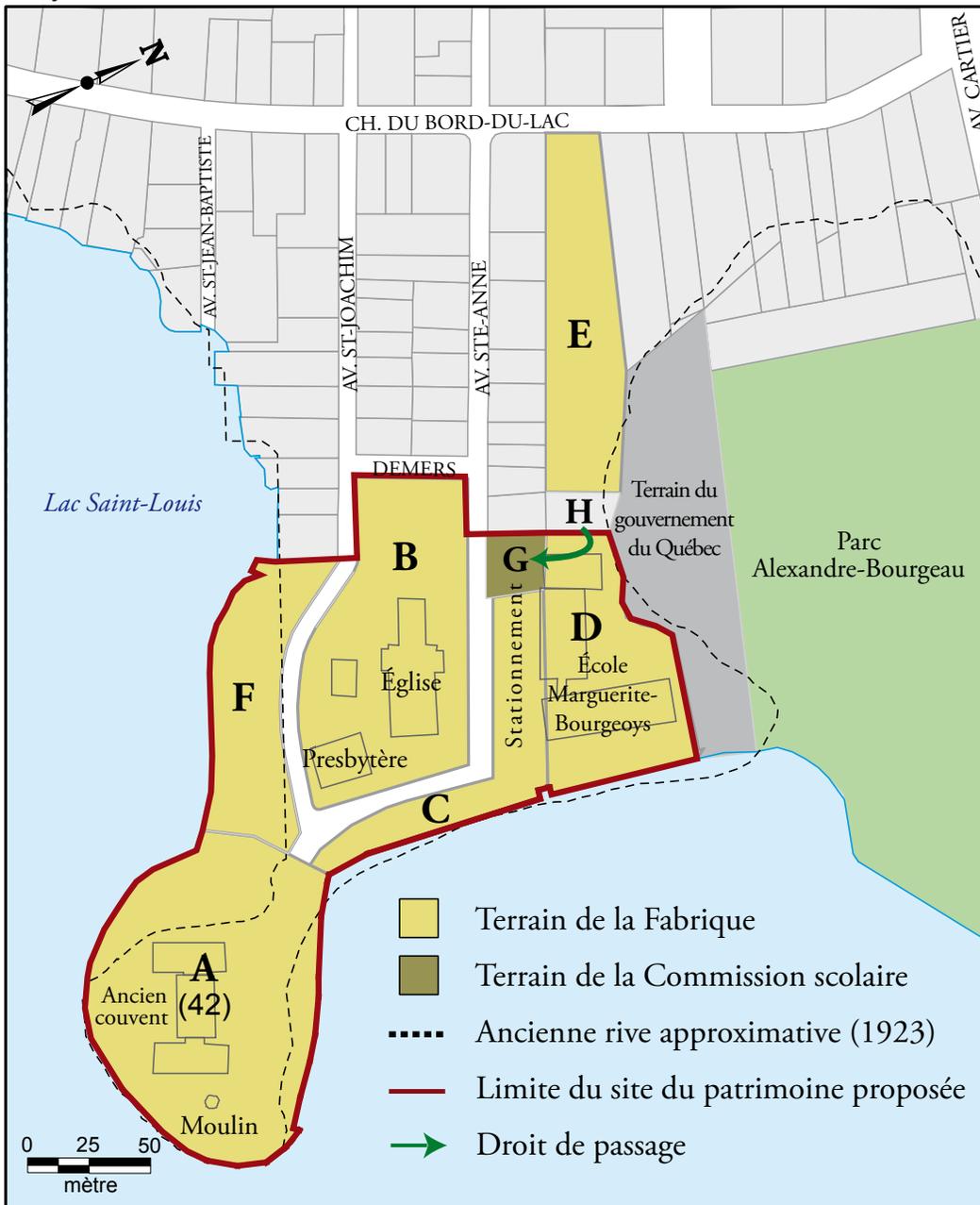
Limites administratives et foncières ; cadre réglementaire

- Limites des lots de la Fabrique; lot de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Facteurs visuels

- Rupture de trame entre le noyau institutionnel et les lotissements villageois résidentiels.

Carte 5 Proposition pour le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire



Cartographie : Guy Mongrain

Les composantes du site du patrimoine proposé

En simplifiant, le site du patrimoine proposé compte pour l'essentiel cinq ou six types de legs patrimoniaux : son héritage historique, son paysage semi-naturel, son cadre bâti, sa trame de rues, ses traces évoquant d'anciens lieux et sa toponymie.

Le paysage semi-naturel

Bien que le territoire ait subi d'importantes modifications – les opérations de remblayage ont considérablement altéré les rives d'origine –, les principales formes du paysage restent bien lisibles. Sur ce point, il faut insister sur deux éléments majeurs : la pointe et la presqu'île.

Une « pointe » – une avancée de terre plus étroite que large dans un plan d'eau – n'est pas en soi une forme originale. On en retrouve en effet une panoplie dans l'archipel montréalais. Sur l'île Perrot, on trouve même un moulin localisé sur une pointe nommée, comme autrefois à Pointe-Claire, la pointe du Moulin. La pointe Claire bénéficie toutefois d'une localisation qui lui permet des percées visuelles impressionnantes vers la rive sud et Montréal (fig. 13). On y discerne notamment le mont Royal et quelques édifices phares. Ces perspectives sont d'autant plus importantes que le site a déjà en partie un caractère semi-public. La plupart des pointes de l'ouest de l'île de Montréal qui permettent des points de vue vers la région environnante sont des lotissements résidentiels privés⁹.

Depuis la création du parc parc Alexandre-Bourgeau dans les années 1960, la pointe Claire n'a plus du tout sa forme d'origine. Le site du patrimoine proposé reprend cependant l'esprit de l'ancienne ligne riveraine en suivant les propriétés de la Fabrique. La limite est de la propriété où se trouve l'école primaire reprend en effet quelque peu la rive de jadis (carte 5, lot D). Le site ne rend cependant pas compte de l'ensemble de la pointe Claire, sur laquelle une bonne partie du village est établi. Il en reprend cependant une partie assez importante pour illustrer la forme d'une pointe. C'est là pour nous un aspect essentiel du site proposé.



Fig. 13: Vue du lac Saint-Louis depuis la presqu'île. Au loin, le mont Royal et l'oratoire Saint-Joseph.
Source: Claire Poitras, 2006.



Fig. 14: La presqu'île avec le couvent et le moulin reliée par une étroite bande de terre au terrain de l'église.
Source: Claire Poitras, 2006.

Si les pointes sont légion dans l'archipel montréalais, les presqu'îles semblent en revanche nettement moins nombreuses. Fort heureusement, la presqu'île de Pointe-Claire est encore bien lisible, que ce soit sur le terrain ou à partir d'un plan ou d'une photographie aérienne (fig. 14). Pourtant, elle fut considérablement élargie dans les années 1960, surtout sa portion nord-ouest¹⁰. En outre, l'élargissement important de la langue de terre qui la relie aux autres terrains de la Fabrique – environ 25 mètres – n'altèrent, là aussi, nullement la forme générale de la presqu'île (carte 5).

Le cadre bâti

Le moulin banal

Emblème de la Ville de Pointe-Claire, le moulin à vent est sans contredit l'un des éléments patrimoniaux majeurs de la partie ancienne de la municipalité (fig. 15). Construit en 1709-1710 par les charpentiers Léonard et Charles Paillé (le fils de Léonard) ainsi que par le maçon Jean Mars, le moulin banal de la paroisse est un témoin privilégié de la vie sociale et économique du Régime français. Il s'agit en effet d'un équipement collectif indispensable qui permet de moudre le grain des récoltes. Nettement plus rare que le moulin à eau, le moulin à vent est un équipement surtout utilisé dans la grande plaine de Montréal ou dans les paroisses riveraines du fleuve Saint-Laurent comprises entre l'île de Montréal et la ville de Québec. En comparaison, on compte seulement 29 moulins à vent dans tout le territoire québécois en 1851, contre plus de 504 moulins à eau¹¹. En 1996, on recensait encore une vingtaine de moulins à vent au Québec, la plupart dans la grande région de Montréal¹².



Fig. 15: Le moulin à vent de Pointe-Claire et la croix de chemin adjacente. Source : Claire Poitras, 2006.

Le moulin à vent de Pointe-Claire est classé bien archéologique par le gouvernement du Québec depuis 1983. Le statut de bien archéologique correspond à la nature du bâtiment : un moulin qui fait l'objet d'importants travaux de restauration et de rénovation au fil du temps. Vers le milieu des années 1870, ses ailes sont supprimées et, quelques années plus tard, son toit conique est enlevé. Les sœurs de la Congrégation Notre-Dame y installent alors une sorte d'éolienne qui actionne une pompe faisant fonctionner leur aqueduc privé. Une seconde éolienne est installée vers le début des années 1900 puis le moulin est laissé à l'abandon au moment où le service d'aqueduc de la Ville de Pointe-Claire entre en fonction en 1913. En 1950, on entame des travaux de restauration. La chaux est retirée et l'on refait les joints. En 1962, l'architecte de la Fabrique Marc Angers est chargé de rétablir le toit conique. Pour ce faire, il s'inspire des moulins de l'île aux Coudres et de Verchères. Des ailes lui sont finalement ajoutées en 1967 au moment où l'on souligne le centenaire du couvent des religieuses.

Le moulin à vent de Pointe-Claire est représentatif d'un type de construction que l'on retrouve dans la vallée du Saint-Laurent : le « moulin-tour ». Ce dernier est un ouvrage de maçonnerie cylindrique coiffé d'un toit conique que l'on peut tourner grâce à une longue barre de bois (queue). Ce mécanisme permet d'orienter les ailes en fonction de la direction du vent. Bien que le moulin ne possède plus son appareillage interne, il conserve néanmoins de nombreux attributs d'origine du moulin-tour, notamment sa forme cylindrique en maçonnerie, ses deux portes opposées, ses fenêtres asymétriques et ses trois niveaux. Il constitue aussi par son ancienneté – les bâtiments du début du XVIIIe siècle sont, rappelons-le, d'une extrême rareté –,

un témoin exceptionnel de la « conquête » du sol par les colons. Cette implantation comportait d'ailleurs sa part de risque, le moulin servant d'ailleurs de redoute lors des raids iroquois. Par son implantation séculaire, le moulin possède un puissant pouvoir d'évocation qui, à défaut d'une authenticité totale, définit un réel et splendide « lieu de mémoire ».

Le couvent

Voisin du moulin – neuf mètres seulement séparent les deux structures – le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame est construit en 1867-1868 selon les plans de l'important arpenteur et architecte Henri-Maurice Perrault. À l'origine, l'édifice est constitué d'un unique corps de bâtiment rectangulaire en pierre des champs. Il s'agit d'un couvent modeste par ses dimensions – l'un des plus petits de l'île de Montréal – qui évoque par son gabarit les couvents des petites paroisses rurales. Le couvent reprend le volume des constructions inspirées des modèles anglais, notamment par sa forme rectangulaire, ses deux étages et demi, sa composition symétrique, son dégagement hors sol important et ses cheminées doubles aux extrémités. Parmi les ornements, on retrouve une corniche avec modillons, des jambages rudimentaires autour des ouvertures, des oculi dans les façades latérales et un petit clocheton centré sur l'arête faîtière (fig. 16).

En 1962, on adjoint à l'édifice d'origine deux corps de bâtiment perpendiculaires avec le souci évident de les harmoniser avec le couvent du XIXe siècle, notamment par l'emploi de la pierre comme parement, la forme des ouvertures, une corniche à modillons et un toit à deux versants. La portion centrale de l'édifice actuel, qui correspond à l'ancien couvent, a subi des changements depuis sa construction, dont le remplacement des lucarnes à arcs segmentaires par des lucarnes à frontons, le remplacement du revêtement de tôle à la canadienne par du bardeau d'asphalte et la suppression des doubles cheminées d'origine. On note également l'ajout d'une galerie-perron avec marquise à l'avant. Depuis la construction des deux ailes,



Fig. 16: Le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. À gauche, la partie ancienne vue de l'avant. À droite, la façade d'une aile du couvent derrière le moulin. Source : Claire Poitras, 2006.



Fig. 17: L'église et le presbytère. Source: Claire Poitras, 2006 et MCCQ.

le couvent a été transformé en maison de retraite pour les sœurs.

Hormis le Grand Séminaire de Montréal (1854-1857) réalisé avec John Ostell, il semble que le couvent de Pointe-Claire soit l'une des seules œuvres de ce type réalisée par Henri-Maurice Perrault, du moins dans la région de Montréal. La lecture du bâtiment d'origine de Perrault est malheureusement confondante : l'ajout des deux ailes réalisé à partir de 1962 dans un style similaire constitue un effet trompe-l'œil masquant quelque peu la composition d'origine. Nombreux sont en effet les observateurs qui voient un édifice du XIXe siècle d'un seul tenant tant l'imitation est réussie. Cela n'enlève évidemment rien aux qualités originelles du couvent toujours bien lisibles.

L'église de Saint-Joachim

Faisant face au lac Saint-Louis, l'église paroissiale est une œuvre monumentale de Victor Bourgeau et de son associé Alcibiade Leprohon réalisée entre 1882 et 1885 (fig. 17). Bourgeau reprend la formule du plan en croix latine que l'on retrouve dans nombre d'églises québécoises¹³. L'église en pierre à bossage rustique comprend une longue nef coiffée d'un toit à double versants couvert de tôle à baguettes, un étroit transept et un chevet à pans coupés auquel est accolée la sacristie. En façade, le mur-pignon est masqué en partie par la présence d'une tour centrale carrée à demi engagée d'assez bonnes dimensions. Cette tour en saillie abrite les clochers puis s'élance en pointe effilée. À ce schéma de base se superpose un vocabulaire néogothique, notamment les baies ogivales des longs pans percés et rythmés

par des contreforts, le portail à entrée simple avec une forte embrassade brisée, les tourelles de la façade couronnées de pinacles, les gâbles de la flèche et celui du portail, ainsi que les redents longeant le pignon de la façade. Toutes les baies sont de forme ogivale et contribuent à la nette verticalité de l'édifice. Depuis sa construction, l'extérieur de l'église a été peu modifié.

À l'intérieur, l'église présente un décor grandement préservé avec, entre autres choses, de multiples sculptures. Pour certains auteurs, l'architecture intérieure de l'église serait en bonne partie redevable aux travaux similaires que Bourgeau a entrepris à Montréal aux églises Notre-Dame et Saint-Pierre-Apôtre à la même époque¹⁴. Pour Jacques Desrochers, l'intérieur est une œuvre représentative de son époque¹⁵. De grands travaux de restauration sont effectués en 1963-1964 et en 1987. On repeint à ce moment l'intérieur en s'éloignant quelque peu de la palette de couleurs de Bourgeau.

Devant l'église, on retrouve le monument au Sacré-Cœur, érigé en 1921 mais occupant ce site depuis les travaux de remblaiement de 1962¹⁶.

Le presbytère

Adjacent à l'église paroissiale, le presbytère est un bâtiment construit en 1912-1913 selon les plans de l'architecte Théodose Daoust¹⁷. L'édifice de deux étages et demi est construit en récupérant le corps de maçonnerie de l'ancien presbytère érigé en 1848 (fig. 17). L'ancien toit à deux versants qui couvrait l'étage en pierre est toutefois remplacé par un second étage en ardoise surmonté d'un toit en fausse mansarde percé de fausses lucarnes en pavillon¹⁸. Un grand toit en pavillon couronne le balcon et participe au désir du concepteur d'orchestrer un décor faste. À ces éléments qui puisent dans le répertoire Second Empire, le concepteur ajoute des éléments plus classiques à la composition, tels les piliers qui supportent le toit de la galerie. Comme c'est le cas parfois au Québec, ces éléments néoclassiques fournissent le décor à une longue galerie qui rappelle la maison traditionnelle québécoise.

Tous en conviendront, l'architecture du presbytère est plutôt atypique. Modèle unique de transformation d'un presbytère pour les uns, architecture peu intéressante pour les autres, le presbytère ne laisse guère indifférent. Certes, la composition bigarrée donne au bâtiment une certaine lourdeur d'ensemble renforcée par l'emploi systématique des fausses lucarnes en pavillon. En outre, l'asymétrie causée par les ressauts de la façade orientale rend le « plan » assez éloigné des créneaux de l'architecture Second Empire, ce qui était, semble-t-il, l'un des objectifs du concepteur. Mais l'architecte a, visiblement, monté un projet avec des contraintes : les ressauts résultent de l'utilisation du



Fig. 18: Les fausses lucarnes en pavillon du presbytère épousant les formes des pinacles de l'église. Source: Claire Poitras, 2006.

carré antérieur que l'on conserve par souci d'économie. Dans sa tentative de superposer un vocabulaire un peu plus collé à son époque sur un bâtiment ancien, l'architecte réussit tout de même des intégrations intéressantes, comme les fausses lucarnes qui poursuivent la verticalité des lignes de l'église (fig. 18). Mais la valeur patrimoniale du presbytère réside surtout dans son implantation séculaire – il s'agit du troisième presbytère au même endroit – et dans son intégration au site paysager en tant qu'élément d'un noyau paroissial.

L'école paroissiale

L'école Marguerite-Bourgeoys sise à l'est de l'église est un ensemble bâti constitué d'une partie construite en 1928 et de deux autres corps de bâtiment érigés respectivement en 1954 et 1957 (fig. 19). La partie de 1928 a été altérée profondément (voir fig. 6). L'ornementation extérieure est totalement disparue. Quant au bâtiment de 1954, il s'agit du premier édifice faisant front à la rue Sainte-Anne dans cette partie du village. Il poursuit ainsi la trame bâtie établie sur cette rue. Enfin, l'adjonction de 1957, un bâtiment de trois étages, agrandit grandement la capacité d'accueil de l'école. La valeur patrimoniale de cet ensemble n'est pas en soi exceptionnelle, mais il est clair qu'il fait partie d'un site qui rehausse sensiblement son importance. En outre, sa valeur d'usage dans le temps rend cet ensemble particulièrement intéressant dans un concept qui fait des institutions le cœur d'une démarche patrimoniale.



Fig. 19: L'école Marguerite-Bourgeoys. Source: Claire Poitras, 2006.

La trame de rues et les autres traces patrimoniales

Comme nous avons déjà traité de l'originalité de la trame de rues dans le village de Pointe-Claire dans le chapitre 2, soulignons seulement ici que le site proposé contient la genèse de cette trame, le premier noyau à partir duquel l'organisation du village s'est développée. À notre avis, le site tel que proposé peut parfaitement soutenir l'élaboration d'une valeur patrimoniale axée sur cette composante.



Fig. 20: L'ancien cimetière derrière l'église. Devant, les maisons de la rue Sainte-Anne.
Source: Claire Poitras, 2006.

Dans le site proposé, le large espace gazonné derrière l'église offre un potentiel d'évocation important. Il correspond en effet à l'emplacement de l'ancien cimetière relocalisé en 1946, ce que suggère d'ailleurs sa localisation et son périmètre (fig. 20). Il est aussi bien plus qu'une forte évocation du territoire sacré car, hormis le premier couvent qui y était localisé, on retrouvait dans cet enclos les premières maisons du village des années 1730-1740. Lors de la construction de l'église actuelle, la mise en place du nouveau cimetière consacre la sacralisation de cette aire profane pendant un siècle et demi. Cet espace est donc un véritable lieu de mémoire dont l'apaisante neutralité actuelle – un simple espace vert – permet peut-être paradoxalement un grand pouvoir d'évocation.

Quant aux autres traces qui pourraient présenter un intérêt patrimonial, certaines relèvent la présence de vestiges archéologiques. De récentes fouilles ont entre autres mis à jour des artefacts amérindiens¹⁹. La deuxième église, le premier cimetière et le premier couvent ont aussi été documentés lors de fouilles réalisées en 2001. Le site proposé englobe également la présence de possibles vestiges du fort et des premières maisons villageoises. Il recoupe d'ailleurs en partie le site archéologique plus large qui couvre l'ensemble de la pointe Claire (BjFk-8)²⁰.

NOTES

- 1 Par souci didactique, nous identifions les lots par les lettres, de A à F. Ils correspondent aux lots 42 , 43, 57 et 82 de l'ancien cadastre et aux lots 2 526 380, 2 527 910, 2 529 976, 2 528 094, 2 530 601, 2 529 970, 2 529 968 et 2 528 393 du cadastre rénové du Québec.
- 2 L'ancien couvent des sœurs était situé derrière l'église actuelle. Il a fallu déménager le couvent lorsque le projet de construction de l'église actuelle fut mis en branle dans les années 1860. La Fabrique offre alors le terrain de la pointe du Moulin en échange. BANQ, min. not. P.C. Valois, 5 juin 1866.
- 3 RFQ, *Entente entre les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et la Fabrique de la paroisse de Saint-Joachim*, no 4 558 800, 10 novembre 1992.
- 4 BPD, *Vente de Thomas George Roddick à la Fabrique de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire et la Commission d'école pour la municipalité de Saint-Joachim de la Pointe-Claire*, 1^{er} juin 1896, no 62 370.
- 5 Il s'agit du nouveau nom de la commission scolaire. Au fil du temps, le nom de la commission scolaire change fréquemment.
- 6 RFQ, *Vente de la Fabrique de la paroisse de Saint-Joachim de Pointe-Claire aux Commissaires d'école catholique pour la municipalité de Pointe-Claire*, 17 janvier 1957, no 1 252 563.
- 7 RFQ, *Entente entre la Fabrique de la paroisse de Saint-Joachim de Pointe-Claire et les Commissaires d'école pour la Commission scolaire Baldwin-Cartier*, 1^{er} mai 1969, no 2 136 656.
- 8 RFQ, *Servitude de passage entre la Commission scolaire Baldwin-Cartier et Frank Di Meglio*, 25 juin 1985, no 3 609 327.
- 9 Par exemple, la pointe Caron à Baie-d'Urfé et la pointe Beaurepaire à Beaconsfield ne permettent nullement de contempler le lac Saint-Louis. Pour un historique de la pointe Caron, voir Guy Mongrain et Frédéric Castel, *La pointe Caron, 1673-1945 : de la paroisse Saint-Louis aux Oblats*, Montréal, Ministère de la Culture et des Communications/Ville de Montréal (arrondissement Baie-d'Urfé), 2004, 77 p.
- 10 Il semble même que toute la surface de la presqu'île fut rehaussée durant ces années. Voir Archéotec, *Inventaire archéologique réalisé en 2006 sur le pourtour du moulin à vent. Site BiFk-8*, Ville de Pointe-Claire, 2006, pp. 13-14.
- 11 Daniel Lauzon (dir.), *Bilan des interventions ministérielles. Fonction industrielle : série 2000, Québec, Publications du Québec*, 1996, pp. 55-80.
- 12 *Ibid*, p. 61.
- 13 Du reste, sa forme s'apparente grandement à celle de l'église antérieure que l'on doit démolir pour construire la nouvelle... Le projet répond d'abord et avant tout à un besoin d'agrandissement, bien que le mauvais état critique de l'ancienne église fût aussi un argument de taille. Michel Belisle, *À la pointe claire*, Pointe-Claire, 2005, p. 29.
- 14 Luc Noppen et Madeleine Forget, *Évaluation du potentiel monumental de l'église Saint-Joachim de Pointe-Claire*, Montréal, MACQ, 1992, pp. 23-27.
- 15 Jacques Desrochers, *Un lieu nommé Pointe-Claire. Guide d'excursion patrimoniale*, Pointe-Claire, 2000.
- 16 Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Inventaire des lieux de culte du Québec*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 2003, p. 9.
- 17 Dans l'inventaire du patrimoine religieux mis en ligne par le gouvernement du Québec, le nom de cet architecte n'est répertorié qu'une seule fois. Il participe avec d'autres architectes, en 1909, à la conception de l'église de Charlemagne en banlieue de Montréal. En 1912, il pratique sur la rue Saint-Jacques à Montréal.
- 18 Elles couronnent les fenêtres du second étage et non les baies des combles.
- 19 Archéotec, *Ibid*.
- 20 Il existe aussi un second site qui englobe uniquement le moulin à vent (BjFk-3).

4

Les sites comparables dans la région métropolitaine de Montréal

Afin de déterminer les valeurs patrimoniales (historique, architecturale, paysagère, ethnologique, symbolique, toponymique, archéologique, d'ancienneté, urbanistique, etc.) qui servent à appuyer la constitution du site du patrimoine et à repérer les éléments caractéristiques que l'on souhaite préserver, une brève analyse comparative a été réalisée avec les villages riverains de la région métropolitaine de Montréal. Les zones riveraines considérées sont localisées sur les berges du Saint-Laurent, du lac Saint-Louis, du lac des Deux-Montagnes, du bassin de La Prairie, de la rivière des Prairies et de la rivière des Mille-Iles. L'objectif est de fournir un portrait comparatif des éléments qui subsistent pour mieux faire ressortir la spécificité du site de Pointe-Claire. Les sites institutionnels riverains retenus, tous dotés d'une église de culte catholique, répondent à au moins un autre des critères suivants :

- la présence d'un presbytère
- la présence d'un cimetière
- la présence d'une école, d'un couvent ou d'un collège
- la présence d'un moulin
- la proximité d'un noyau villageois

Un total de 27 sites, y compris ceux de Pointe-Claire et de deux cas plus ou moins riverains (Dorval et île Bizard), comptant une église paroissiale à proximité d'un cours d'eau ont été répertoriés (carte 6). Ils se répartissent de la manière suivante :

- Île de Montréal et île Bizard :
Pointe-Claire, Lachine, Sainte-Anne-de-Bellevue, Sainte-Geneviève, Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, Sault-au-Récollet, Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies.
- Île Jésus :
Sainte-Rose, Saint-Vincent-de-Paul et Saint-François-de-Sales.
- Rive-Sud et ailleurs en Montérégie :
Châteauguay, La Prairie, Longueuil, Boucherville, Varennes, Verchères, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Vaudreuil-Dorion et Les Cèdres.
- Rive-Nord :
Saint-Eustache, Oka, Repentigny, Saint-Sulpice et Lavaltrie.

Les noyaux institutionnels riverains

Le noyau institutionnel de Pointe-Claire est, on l'a vu, un exemple extrêmement intéressant de trame villageoise dans la région montréalaise. Qui plus est, il possède certainement l'un des périmètres les plus intéressants, et ce, malgré la relocalisation de son cimetière. Cela dit, ce manque est largement compensé par la qualité du site – le plus beau de l'archipel montréalais – et la présence du moulin, un élément rare dans un noyau institutionnel. Une analyse comparative nous permet d'apprécier les attributs spécifiques au site de Pointe-Claire (tableau 4).

Tableau 4 : Les principales composantes des noyaux institutionnels et paroissiaux¹

Noyau institutionnel	Église	Presbytère	Cimetière	Couvent et/ou école	Noyau villageois ou urbain	Moulin
Sainte-Genève						
Pointe-Claire						
Dorval						
Les Cèdres						
Lavaltrie						
Île Bizard						
Lachine						
Sainte-Anne-de-Bellevue						
Saint-Rose						
Saint-Vincent-de-Paul						
Longueuil						
Boucherville						
Verchères						Hors site
La Prairie						
Châteauguay						
Saint-Eustache						
Terrebonne						
Île-Perrot						Hors site
Vaudreuil-Dorion						
Repentigny						Hors site
Saint-Sulpice						
Oka						
Sault-au-Récollet						
Rivière-des-Prairies						
Pointe-aux-Trembles						Hors site
Saint-François-de-Sales						
Varenes						

Carte 6
Les noyaux paroissiaux riverains dans la région métropolitaine de Montréal



À la lecture du tableau 4, on constate qu'aucun site répertorié ne combine tous les éléments présents à Pointe-Claire. La combinaison singulière de ces éléments et caractéristiques – localisation riveraine, moulin, couvent, église paroissiale et presbytère, ancien cimetière, proximité du noyau villageois et école primaire –, constitue un paysage unique dans la région de Montréal. Plusieurs noyaux villageois et institutionnels affichent néanmoins des caractéristiques similaires à celles de Pointe-Claire, notamment celui de Sainte-Geneviève. Cela dit, l'ancienneté, l'intérêt architectural et l'intégrité (niveau de conservation) des biens historiques qui composent certains des sites répertoriés présentent parfois un intérêt patrimonial plus affirmé.

Par ailleurs, d'importants travaux de remblayage liés à l'aménagement d'infrastructures routières et autoroutières ont parfois considérablement touché à l'intégrité des sites. Pensons ici, par exemple, aux noyaux se trouvant sur les berges du bassin de La Prairie et qui sont désormais coupés du fleuve par la route 132. Il en va de même du noyau institutionnel du Vieux-Longueuil dissocié des rives du Saint-Laurent par la route 132. Les noyaux institutionnels

et villageois se trouvant à l'est de Longueuil ont été épargnés par le passage de la route qui bifurque à l'intérieur des terres. Ainsi, Boucherville, Varennes et Verchères présentent un intérêt paysager et contextuel supérieur aux sites précédents.

D'autres sites, bien qu'ils aient conservé une implantation valorisant l'environnement immédiat, ne sont pas riverains. Nous les avons néanmoins retenus pour la qualité des composantes s'y trouvant (île Bizard, Dorval)

Les églises

Les églises des sites retenus ont été construites entre 1749 et 1939, les extrêmes étant représentés par l'église La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie du Sault-au-Récollet et par l'église Saint-Enfant-Jésus de Pointe-aux-Trembles. Selon l'inventaire des lieux de culte du Québec réalisé par la Fondation du patrimoine religieux, l'église Saint-Joachim de Pointe-Claire est une réalisation exceptionnelle (cote B) à l'échelle régionale (région administrative de Montréal). Dans le même échantillon, on recense pas moins de huit églises avec la cote A (incontournable) : Sault-au-Récollet, Sainte-Geneviève, Longueuil, Vaudreuil-Dorion, Boucherville, Oka et Saint-Sulpice. On compte aussi quatre autres églises de l'échantillon qui ont reçu une cote B, soit celles de Verchères, de La Prairie, de Châteauguay et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Les églises de Victor Bourgeau

Sur les 27 sites retenus – y inclus celui de Pointe-Claire –, sept comprennent une église conçue par l'architecte Victor Bourgeau (fig. 21 et tableau 5). Parmi ces églises, celle de Pointe-Claire est la seule ayant obtenu la cote B (exceptionnelle) pour sa valeur patrimoniale. Les six autres églises de l'échantillon sont pourtant plus anciennes.

Tableau 5
Les églises conçues par Victor Bourgeau
dans la région métropolitaine de Montréal

Église	Date de construction
Sainte-Rose-de-Lima (Laval)	1852-1856
Saint-Vincent-de-Paul (Laval)	1854-1855
Saint-Antoine-de-Lavaltrie	1867-1869
Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard	1873-1874
Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies (Montréal)	1875-1876
Saint-Joseph-de-Soulanges (Les Cèdres)	1879-1881
Saint-Joachim-de-Pointe-Claire	1881-1885

Fig. 21 : Les églises de Victor Bourgeau dans la région métropolitaine de Montréal



En haut, de gauche à droite, haut en bas, les églises de Sainte-Rose-de-Lima (île Jésus, 1852-1856) et de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard (île Bizard, 1873-1874, avec Alcibiade Leprohon). Au milieu, de gauche à droite, les églises de Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies (Montréal, 1875-1876) et de Pointe-Claire (1882-1885, avec Alcibiade Leprohon). En bas, de gauche à droite, les églises de Lavaltrie (1867-1869), de Saint-Vincent-de-Paul (île Jésus, 1854-1855) et de Saint-Joseph-de-Soulanges (Les Cèdres, 1879-1881). Source : Fondation du patrimoine religieux du Québec.

Entre 1840 et 1888, Victor Bourgeau a été très actif dans le diocèse de Montréal² où il a participé à la conception et à l'agrandissement d'une soixantaine d'églises³. Pour répondre aux nombreuses commandes de son principal client, l'archevêque du diocèse de Montréal, Bourgeau utilise des livres de modèles. D'une manière schématique, dans les années 1840 et 1850, l'œuvre de Bourgeau se caractérise par l'usage d'éléments formels rattachés à deux grandes catégories stylistiques : le néoclassicisme et le néogothique. En ce qui a trait au décor intérieur, le langage stylistique est particulièrement bien affirmé. Selon son biographe⁴, après 1865, la plupart des intérieurs d'églises conçues par Bourgeau affichent un vocabulaire néobaroque dont l'archétype est la basilique Saint-Pierre de Rome. Parmi ses œuvres les plus remarquables, on peut mentionner la cathédrale L'Assomption à Trois-Rivières (1854-1858), la cathédrale Marie-Reine-du-Monde à Montréal (1870-1894), l'église Saint-Pierre-Apôtre à Montréal (1851-1853) et l'église Saint-Grégoire-le-Grand à Bécancour (1850-1852). Ces églises ont reçu la cote A (incontournable) par la Fondation du patrimoine religieux du Québec. La réfection du décor intérieur de la basilique Notre-Dame à Montréal (1857-1880) est aussi considérée comme une œuvre majeure de l'architecte intégrant, cette fois-ci, le vocabulaire stylistique néogothique.

Une autre caractéristique importante des églises de Bourgeau est le recours à deux types de façades : à une tour ou à deux tours⁵. Le modèle à une tour utilisé à Pointe-Claire et à Les Cèdres est plus répandu. Dans notre échantillon, les deux églises se trouvant sur l'île Jésus et celle située dans l'île Bizard correspondent au deuxième modèle (fig. 21). En outre, elles affichent un vocabulaire stylistique puisant dans le répertoire néoclassique et néobaroque.

Quelques églises de Bourgeau se comparent à celle de Pointe-Claire. Les exemples les plus anciens se localisent à l'île Dupas, non loin de Berthierville, et à Saint-Alexandre, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe. La première, une petite église en brique construite en 1851-1852, et la seconde, une construction en pierre érigée entre 1851 et 1853, annoncent en effet en façade le vocabulaire utilisé par Bourgeau pour certaines de ses églises ultérieures (fig. 22). Bourgeau parfait ensuite le modèle à Saint-Ambroise-de-Kildare (1852-1855) et, de façon plus grandiose, avec la cathédrale de Rimouski réalisée entre 1854 et 1859. Toutes ces églises ont un plan rectangulaire, comme le premier modèle de Bourgeau proposé pour le site de Pointe-Claire en 1858. À partir de la fin des années 1860, Bourgeau rajoute un transept à la composition de base – église de Maniwaki –, un concept repris pour les églises de Les Cèdres (1879-1881) et de Pointe-Claire (1882-1885).

Dans une évaluation du potentiel monumental de l'église Saint-Joachim de Pointe-Claire réalisée en 1992, les auteurs Luc Noppen et Madeleine Forget amènent un point de vue nuancé sur la question. Qualifier de « belle église » en raison de son excellent état de conservation, elle n'est néanmoins « pas une œuvre de première importance dans la production architecturale de Victor Bourgeau »⁶, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, le lieu de culte est réalisé dans les années 1880 à la fin de la carrière de Bourgeau, alors que ses œuvres les plus marquantes ont été faites au cours des décennies précédentes. Ensuite, comme église néogothique, elle

Fig. 22
Quelques églises de Victor Bourgeau à l'extérieur
de la région métropolitaine de Montréal



À gauche, de haut en bas, les églises de la Visitation-de-l'île-Dupas (île Dupas, 1851-1852) et Saint-Alexandre (1851-1853). À droite, de haut en bas, l'église Saint-Ambroise-de-Kildare (1851-1853) et la cathédrale Saint-Germain de Rimouski (1854-1859). Source: Fondation du patrimoine religieux du Québec.

est certes intéressante mais le temple n'est pas une réalisation innovatrice comme l'a été, notamment, l'église Saint-Pierre-Apôtre à Montréal construite dans les années 1850. Enfin, sur le plan technologique, Bourgeau et son associé ont recours à un mode de construction éprouvé. En bref, l'église Saint-Joachim représente un type d'église assez courant dans la grande région de Montréal – voir l'exemple de l'église Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies (fig. 21) – et c'est principalement son implantation sur un site unique qui lui confère une forte valeur patrimoniale.

Au Québec, il reste encore au moins une cinquantaine d'églises de Victor Bourgeau, la plupart dans la grande région de Montréal. Six de ces églises bénéficient d'un statut de protection, sur un total de 14 oeuvres de Bourgeau inscrites au répertoire des biens culturels du Québec (tableau 6)

Tableau 6:
Les oeuvres de Victor Bourgeau avec statut de protection

STATUTS NATIONAUX

Monument historique classé

Chapelle de procession Saint-Anne, Varennes, Montérégie
Clocher de l'Église-de-Saint-Jacques, Montréal,
Église Saint-Pierre-Apôtre, Montréal
Église Saint-Sulpice, Saint-Sulpice, Lanaudière
Monastère du Bon-Pasteur, Montréal
Presbytère de Saint-Cuthbert, Saint-Cuthbert, Lanaudière
Vieux palais de justice de l'Assomption, l'Assomption, Lanaudière

Monument historique reconnu

Église Sainte-Rose-de-Lima, Laval

Site historique classé

Chapelle de l'Invention-de-la-Sainte-Croix, Maison-mère des Sœurs-Gris-de-Montréal, Montréal

Arrondissement historique et naturel

Chapelle de l'Hôtel-Dieu de Montréal, (arrondissement historique et naturel du Mont-Royal)

STATUTS MUNICIPAUX

Monument historique cité

Église l'Assomption-de-la-Sainte-Vierge, L'Assomption, Lanaudière
Église Saint-Joseph, Montréal
Église Saint-Raphaël-Archange, Île-Bizard, Montréal

Site du patrimoine

Ancien pensionnat Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (site du patrimoine de Côte-Saint-Paul), Montréal

Les autres composantes des noyaux paroissiaux et institutionnels

Outre l'église qui constitue le repère clé des sites à l'étude, les composantes suivantes contribuent fortement à l'intérêt patrimonial des noyaux paroissiaux : presbytère, cimetière, couvent, collège, école, enclos, parc. Ainsi, la présence d'un cimetière crée une zone dégagée autour de l'église et évoque le caractère villageois du lieu, alors que l'urbanisation n'avait pas encore forcé la migration des cimetières à l'extérieur des zones de peuplement, notamment pour des raisons de croissance démographique et de salubrité publique. Les sites des églises de Sainte-Geneviève, de l'île Bizard, de l'île Perrot, de Vaudreuil, de Les Cèdres et de Saint-Sulpice sont particulièrement représentatifs à cet égard comme l'illustre la figure 23. En bref, la présence d'un cimetière constitue une caractéristique notable. Dans le cas de Pointe-Claire, bien que le cimetière ait été relocalisé, l'effet paysager créé par le dégagement visuel du site est toujours perceptible. Il s'agit d'une qualité paysagère digne d'être protégée et mise en valeur.

En ce qui a trait aux presbytères et autres bâtiments institutionnels (couvent, école, etc.), nous ne disposons pas des données pour dresser un portrait comparatif satisfaisant. Il reste qu'un certain nombre de caractéristiques clés liées à l'implantation et à l'aménagement des presbytères peuvent être rappelées. Ainsi, comme le souligne Trycie Jolicoeur qui a réalisé un mémoire de maîtrise sur ce type architectural⁷ :

«hébergeant le curé, qui s'occupe des aspects administratifs et sociaux de la paroisse, il [le presbytère] vient préciser la centralité de l'église dont le but premier est la célébration liturgique. Par sa position dans le noyau paroissial, son lien de proximité avec le temple est particulier et diffère des autres éléments comme l'école, le couvent, la caisse populaire ou le cimetière.»⁸

À l'instigation de l'évêque, du curé et des paroissiens, le presbytère est habituellement construit sur le même site que l'église. Faisant office d'habitation, le bâtiment est conçu à partir des principes de l'architecture domestique bien que, par certains aspects, il puisse être apparenté à l'architecture institutionnelle. Par exemple, la présence d'une galerie évoque l'architecture des villas – tirant profit des qualités paysagères du site – et des demeures bourgeoises, tout en constituant un élément clé de l'architecture conventuelle⁹. Sur le plan stylistique, le recours à différentes influences est la norme, bien que la maison curiale soit habituellement harmonisée à l'église

Fig. 23 : Cimetières des noyaux paroissiaux dans la région métropolitaine de Montréal



En haut, de gauche à droite, les cimetières des noyaux paroissiaux de Vaudreuil et de l'île Perrot. Au milieu, de gauche à droite, les cimetières des noyaux paroissiaux de Sainte-Geneviève (île de Montréal) et de Saint-Sulpice. En bas, de gauche à droite, les cimetières des noyaux paroissiaux de l'île Bizard et de Lavaltrie.

Les moulins à vent

Comme nous l’avons mentionné, aucun noyau paroissial riverain répertorié ne comprend de moulin à vent. Cela dit, nous avons fait un inventaire des moulins à vent dans la grande région de Montréal afin de mieux cerner l’intérêt de celui de Pointe-Claire. Rappelons que les moulins à vent sont rares au Québec et que leur degré d’intégrité a souvent été affecté par des travaux de restauration. C’est sans doute pourquoi certains d’entre eux ont le statut de bien archéologique au lieu de monument historique (tableau 7).

Tableau 7
Les moulins à vent de la région métropolitaine de Montréal

Nom du moulin à vent	Date de construction	Statut de protection
Pointe du Moulin (Île Perrot)	1705-1708	Classé monument historique
Pointe-Claire	1709	Classé bien archéologique
Pointe-aux-Trembles	1719	Classé bien archéologique
Verchères	1730	Classé bien archéologique
Contrecoeur	1741-1746	Classé bien archéologique
Grenier (Repentigny)	Vers 1820	Classé monument historique
Antoine-Jetté (Repentigny)	1823	Classé monument historique
Dansereau (Verchères)	1822	Classé monument historique
Fleming (LaSalle)	1827	Classé bien archéologique

En termes d’ancienneté, seul le moulin de la Pointe-du-Moulin de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot est antérieur – d’une seule année, certes – à celui de Pointe-Claire. D’ailleurs, sur le plan de l’implantation, ces deux moulins, érigés sur une pointe de terre plate et dégagée qui s’avance dans un plan d’eau, bénéficient d’un site exceptionnel comme on le peut voir sur la figure 24. À titre comparatif, le moulin à vent de Pointe-aux-Trembles est complètement dissocié de son lieu original d’insertion. Il en va de même des deux moulins à Repentigny qui se trouvent désormais encerclés par un tissu suburbain résidentiel. Tous ces moulins à vent, ainsi que ceux de Verchères, sont représentatifs d’un type de bâtiment industriel qu’est le moulin à farine. À l’exception du moulin Fleming qui est conçu selon la tradition constructive anglo-saxonne, les sept moulins sont composés d’un corps de bâtiment massif en pierre des champs de forme cylindrique et coiffés d’un toit conique.

Fig. 24 : Le contexte d’insertion des moulins à vent dans la région métropolitaine de Montréal



En haut, de gauche à droite, les moulins de l’île Perrot et de Pointe-Claire. Au milieu, de gauche à droite, les moulins de Pointe-aux-Trembles et de Verchères. En bas, le moulin Antoine-Jetté de Repentigny.
Source: MCCQ.

Fig .25 : Moulins à vent dans la région métropolitaine de Montréal



En haut, de gauche à droite, les moulins Grenier à Repentigny et Dansereau à Verchères. En bas, de gauche à droite, les moulins Fleming dans l'arrondissement de Lasalle (Montréal) et Chaput à Contrecoeur. Source: MCCQ.

Le couvent

Comme nous l'avons déjà mentionné, le couvent conçu par Henri-Maurice Perrault et réalisé en 1867-1868 se compare – le corps de bâtiment d'origine du moins – aux édifices conventuels modestes que l'on rencontre dans les paroisses rurales. Henri-Maurice Perrault est bien connu pour son implication comme architecte dans plusieurs grands chantiers. Avec John Ostell, il participe à la conception du Vieux palais de justice dans le Vieux-Montréal (1851-1857) et du Grand Séminaire de Montréal (1854-1857). Il conçoit par la suite quelques magasins-entrepôts dans le Vieux-Montréal, puis il fait les plans du siège social de la Banque du Peuple sur la rue Saint-Jacques (1871-1872). Il travaille ensuite avec Alexander Cowper Hutchison pour la réalisation de l'Hôtel de ville de Montréal (1872-1878). À notre connaissance, Perrault ne conçoit aucune église. Les édifices conventuels qui lui sont attribués se limitent principalement à son association avec la Congrégation de Notre-Dame. Vers la fin des années 1860, Perrault conçoit une aile au couvent Villa-Maria à Montréal. La maison-mère érigée en 1877 sur le même site est aussi l'oeuvre de Perrault, mais elle fut incendiée en 1893.

Avec des réalisations aussi prestigieuses, on oublie que Perrault consacre la majeure partie de son temps à son travail d'arpenteur. C'est à lui que l'on doit entre autres choses le premier plan d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Règle générale, son travail d'arpenteur se limite à dresser l'état des lieux : au moins 1 500 plans portent sa signature. Perrault est aussi le père de Maurice Perrault dont l'association avec la firme Perrault et Mesnard (1880-1892) et Perrault, Mesnard et Venne (1892-1895) est bien connue.

Sans avoir la notoriété de Victor Bourgeau, Henri-Maurice Perrault est tout de même un acteur clé dans la mise en valeur du territoire montréalais. Rares sont les grands projets sur l'île de Montréal ne portant pas sa signature au bas d'un plan. À Pointe-Claire, c'est évidemment lui qui réalise le plan de la pointe du Moulin lors du déménagement des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame en 1867. La présence du couvent de Perrault aux côtés de l'église de Bourgeau fait du site de Pointe-Claire l'un des rares exemples de proximité d'œuvres entre les deux hommes. À notre connaissance, un contact de cet ordre ne se rencontre qu'au cimetière Notre-Dame-des-Neiges¹⁰. Quant à l'évaluation patrimoniale du couvent proprement dite, une étude récente le classe 8ème parmi les 50 sites répertoriés sur l'île de Montréal appartenant aux communautés religieuses¹¹.

La proximité d'un noyau villageois

Le dernier élément dont nous avons tenu compte pour faire cette comparaison est la proximité d'un village. Parmi les noyaux paroissiaux retenus, plusieurs sont situés au cœur d'un ancien village. C'est le cas notamment du Sault-au-Récollet, de Lachine, de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Sainte-Rose, ou encore de Boucherville. Le caractère et l'état de conservation de l'environnement immédiat des noyaux paroissiaux constituent sans conteste des éléments de différenciation. Certains centres villageois de l'échantillon bénéficient d'un statut de

④ *Les sites comparables dans la région métropolitaine de Montréal*

protection attestant de leur intérêt patrimonial. Ainsi, La Prairie est un arrondissement historique (statut provincial), tandis que le Sault-au-Récollet, Sainte-Genève, Rivière-des-Prairies, Longueuil et Boucherville ont été constitués en site du patrimoine (statut municipal).

NOTES

- 1 Un noyau paroissial comprend habituellement une église, un presbytère et une école. Lorsque d'autres institutions comme un couvent ou un collège s'y trouvent comme c'est le cas à Pointe-Claire, nous utilisons le terme noyau institutionnel.
- 2 Au XIXe siècle, le diocèse de Montréal comprend un territoire très vaste qui inclut une bonne partie des régions administratives actuelles de Montréal, de Laval, de la Montérégie, de Lanaudière et des Laurentides.
- 3 Raymonde Gauthier, *Victor Bourgeau et l'architecture religieuse et conventuelle dans le diocèse de Montréal, 1821-1892*, thèse de doctorat en histoire de l'art, Université Laval, 1983; Luc Noppen, «Victor Bourgeau», *Dictionnaire biographique du Canada*, <http://www.biographi.ca/FR/> (consulté en ligne en février 2007).
- 4 Luc Noppen et Madeleine Forget, *Évaluation du potentiel monumental de l'église Saint-Joachim de Pointe-Claire*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles du Québec, Direction générale du patrimoine, Direction de Montréal, 1992.
- 5 Raymonde Gauthier, *Ibid.*, p. 159.
- 6 Luc Noppen et Madeleine Forget, *Ibid.*, p. 30.
- 7 Trycie Jolicoeur, 2005, *Le presbytère comme composante du paysage religieux à Québec : l'évolution d'un type architectural en milieu urbain*, Québec, Université Laval, mémoire de maîtrise en sciences de l'architecture.
- 8 *Ibid.*, p. 2.
- 9 *Ibid.* p. 19.
- 10 Perrault, qui est responsable du plan initial, conçoit aussi le pavillon administratif en 1877, non loin du portail monumental dessiné par Victor Bourgeau et réalisé en 1888. Dans l'ensemble des magasins-entrepôts de l'Hôtel-Dieu dans le Vieux-Montréal, des bâtiments de Victor Bourgeau érigés en 1860-1861 côtoient ceux d'Henri-Maurice Perrault réalisés en 1873-1874.
- 11 Hélène Bourque, *Synthèse historique et évaluation patrimoniale des ensembles conventuels de Montréal*, Québec, Fondation du patrimoine religieux du Québec, 2002, fiche d'évaluation no 9.

BIBLIOGRAPHIE

AMICALE NOTRE-DAME-DU-VIEUX-MOULIN, *Le moulin de Pointe-Claire*, Pointe-Claire, s. n., 1980, 14 p.

ARCHEOTEC, *Pointe-Claire. Projet de réfection des Services Publics. Avenues Sainte-Anne et Saint-Joachim. Étude de potentiel archéologique*, Montréal, Ministère de la Culture et des Communications du Québec et Ville de Pointe-Claire, 2002, 37 p.

ARCHÉOTEC, *Inventaire archéologique réalisé en 2006 sur le pourtour du moulin à vent. Site BiFk-8*, Ville de Pointe-Claire, 2006, 28 p.

BACHMANN, Sébastien, *et al.*, *Évaluation patrimoniale de la ville de Pointe-Claire*, Montréal, Faculté de l'Aménagement, Université de Montréal, 2001, 138 p.

BELISLE, MICHEL, *À la pointe claire*, Pointe-Claire, Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire, 2005, 49 p.

BLANCHARD, Naomi, *A Methodology for Local History Research for Use in Municipal Planning*, Pointe-Claire, Ville de Pointe-Claire, 1977, 64 p.

BOURQUE, Hélène, *Synthèse historique et évaluation patrimoniale des ensembles conventuels de Montréal*, Québec, Fondation du patrimoine religieux du Québec, 2002.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC, *Noms et lieux du Québec*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1994, pp. 542-543.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal- Les églises*, Montréal, CUM, 1980, pp. 260-265.

COURVILLE, Serge, *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1990, 335 p.

DESROCHERS, Jacques, *Un lieu nommé Pointe-Claire. Guide d'excursion patrimoniale*, Pointe-Claire, 2000, 30 p.

FABRIQUE DE LA PAROISSE DE POINTE-CLAIRE, *St-Joachim's, Pointe-Claire*, Pointe-Claire, sans date.

BIBLIOGRAPHIE

- FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX, *Inventaire des lieux de culte du Québec, Québec. Église Saint-Joachim de Pointe-Claire*, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, no 2003-06-146, 2003, 11 p.
- GAUTHIER, Raymonde, *Victor Bourgeau et l'architecture religieuse et conventuelle dans le diocèse de Montréal, 1821-1892*, thèse de doctorat en histoire de l'art, Université Laval, Sainte-Foy, 1983, 429 p.
- GEORGES, Pierre (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 1970, 510 p.
- JOLICOEUR, Trycie, *Le presbytère comme composante du paysage religieux à Québec : l'évolution d'un type architectural en milieu urbain*, Québec, Université Laval, mémoire de maîtrise en sciences de l'architecture, 2005, 194 p.
- LAUZON, Daniel (dir.), *Bilan des interventions ministérielles. Fonction industrielle : série 2000*, Québec, Publications du Québec, 1996, pp. 55-80.
- MARIER, Mariette, *Programme souvenir : histoire du développement de la paroisse tant au point de vue religieux, qu'au point de vue municipal et scolaire, Saint-Joachim de la Pointe-Claire, 1713-1963*, s. n., 1963, 72 p.
- MATTHEWS, Brian R., *A History of Pointe-Claire*, Pointe-Claire, Brianor Ltd., 1985, 324 p.
- MILNE, George E. R., *Recollections of Early Pointe Claire*, Pointe Claire, West Island School Commission, 1965, 29 p.
- MONGRAIN, Guy et CASTEL, Frédéric, *La pointe Caron, 1673-1945 : de la paroisse Saint-Louis aux Oblats*, Montréal, Ministère de la Culture et des Communications/Ville de Montréal (arrondissement Baie-d'Urfé), 2004, 77 p.
- MONGRAIN, Guy, *Le développement urbain de Pointe-Claire*, Montréal, Ministère de la Culture et des Communications/Ville de Montréal (arrondissement Pointe-Claire), 2004, 92 p.
- NOPPEN, Luc et FORGET, Madeleine, *Évaluation du potentiel monumental de l'église Saint-Joachim de Pointe-Claire*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles du Québec, Direction générale du patrimoine, Direction de Montréal, 1992, 62 p.

BIBLIOGRAPHIE

NOPPEN, Luc, « Victor Bourgeau », *Dictionnaire biographique du Canada*, <http://www.biographi.ca/FR/> (consulté en ligne en février 2007).

NOVARO, Laurie et SAKKAL, Noémie, *La pointe. Ville de Pointe-Claire*, Montréal, 2001.

PINARD, Guy, *Montréal, son histoire, son architecture*, Montréal, Éditions du Méridien, tome 6, 1995, pp. 334-342.

ANNEXE

Énoncé d'importance du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire

Description

Le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire est localisé au bout d'une pointe de terre s'avancant dans le lac Saint-Louis dans l'ouest de l'île de Montréal. Le site forme un polygone irrégulier d'une superficie d'environ 2,7 hectares, dont une presqu'île qui lui est rattachée par un bras de terre. Il comprend les édifices de culte catholique tels que l'église Saint-Joachim, le presbytère et la maison du sacristain mais aussi des établissements liés directement à la vie paroissiale, à savoir l'école Marguerite-Bourgeoys et l'ancien couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Sur la presqu'île, aux côtés de l'ancien couvent, on retrouve un moulin à vent. Des œuvres d'art religieuses et des dépendances complètent le cadre bâti. Les berges sur le flanc sud de l'église ont un caractère semi-public avec l'aménagement d'une allée et de petites aires de repos côté sud. Derrière l'église, un vaste espace gazonné (ancien cimetière) est aussi intégré au site. La trame de rues villageoise comprise dans le site comprend une voie circulaire enserrant l'église formée par la jonction des avenues Sainte-Anne et Saint-Joachim. Le site du patrimoine est borné au nord par la cour d'école de l'école Marguerite-Bourgeoys, au sud et à l'est par le lac Saint-Louis et à l'ouest par le tissu résidentiel du village de Pointe-Claire. Par ailleurs, le site permet des perspectives visuelles intéressantes vers la Rive-Sud, le mont Royal et la ville de Montréal. Le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire se trouve dans la Ville de Pointe-Claire, une municipalité située sur l'île de Montréal. Il comprend un bien archéologique classé, le moulin à vent de Pointe-Claire, et un site archéologique lui est associé.

Valeurs patrimoniales

La valeur patrimoniale du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire repose sur son intérêt paysager. L'ensemble du noyau institutionnel est rehaussé par un environnement semi-naturel saisissant, ce qui en fait l'un des plus exceptionnels de la région de Montréal. Localisé sur la partie d'une pointe au relief plat et une presqu'île avançant dans le lac Saint-Louis, le site bénéficie d'un panorama spectaculaire sur la Rive-Sud et sur Montréal, en particulier sur quelques bâtiments phares de la métropole et le mont Royal. Les étendues gazonnées, où se dressent quelques arbres mûrs composés d'essences de feuillus, les rives conservant en grande partie leur physionomie en dépit de leur remblayage et les petites aires de repos semi-publiques permettent d'apprécier des vues exceptionnelles sur le lac et ses environs. La situation riveraine et la forme géomorphologique spécifique procurent au lieu une luminosité exceptionnelle évoquée par le toponyme. Par la qualité

de son aménagement et par ses liaisons visuelles avec des composantes caractéristiques de l'archipel de Montréal, le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire constitue un important patrimoine paysager.

La valeur patrimoniale du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire repose aussi sur son intérêt architectural. Le moulin à vent (1709-1710) est un témoin clé de la vie sociale et économique du Régime français. Objet d'importants travaux de restauration dans les années 1960, il conserve de nombreux attributs d'origine du moulin-tour, notamment sa forme cylindrique en maçonnerie et son toit conique. L'église paroissiale (1882-1885), œuvre de Victor Bourgeau et d'Alcibiade Leprohon, se démarque des nombreuses réalisations de l'architecte dans l'ancien diocèse de Montréal par sa localisation exceptionnelle mettant en valeur son architecture monumentale néogothique. Elle est représentative du modèle à une tour avec un transept que Bourgeau conçoit à la fin de sa carrière. Le couvent des sœurs de la Congrégation Notre-Dame (1867-1868) est l'une des rares œuvres conventuels d'Henri-Maurice Perrault, surtout connu pour son travail d'arpenteur. La localisation du couvent sur la presqu'île, la proximité du moulin et la silhouette omniprésente de l'église rehausse l'intérêt patrimonial du site. Le presbytère bénéficie lui aussi des qualités du site, si bien que l'ensemble du cadre bâti se détache singulièrement des autres noyaux institutionnels de la région de Montréal. Par la symbiose fonctionnelle de son architecture et son contexte d'insertion, le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire témoigne de la mise en place d'un patrimoine architectural majeur.

La valeur patrimoniale du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire repose aussi sur son intérêt historique. Avec son église, son presbytère, son ancien couvent, son école villageoise et son moulin, il compte parmi les noyaux institutionnels et paroissiaux catholiques les mieux pourvus en témoins matériels dans la grande région de Montréal. En outre, son espace gazonné rappelle l'emplacement de l'ancien cimetière et l'emplacement des premières maisons villageoises, tandis que son héritage archéologique comprend entre autres des artefacts amérindiens. Avec sa combinaison unique d'éléments construits, le site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire offre un portrait didactique qui témoigne de l'évolution tricentenaire des institutions de cette paroisse montréalaise.

La valeur patrimoniale du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire repose aussi sur son intérêt urbanistique. Ne suivant pas le modèle habituel, le noyau institutionnel, généralement bien en vue, se trouve à distance appréciable du centre villageois (chemin Bord-du-Lac). La localisation du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire rappelle le lieu de naissance du village et explique la forme villageoise jusqu'à la route principale.

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire liés à son intérêt paysager incluent notamment :

- la localisation sur une pointe avançant dans le lac Saint-Louis et sur une presqu'île où se trouvent le moulin et l'ancien couvent;
- les contours naturels de la presqu'île et de la pointe Claire toujours perceptibles
- une bande riveraine dépourvue de constructions;
- un relief plat;
- des espaces gazonnés, des aires de repos et des arbres mûrs composés de diverses essences de feuillus;
- l'ancien cimetière qui fournit un dégagement visuel sur le chevet de l'église Saint-Joachim, de même que sur les maisons villageoises environnantes;
- la localisation du presbytère tout près de l'église;
- les perspectives visuelles sur la Rive-Sud, le mont Royal et la ville de Montréal.

Les éléments caractéristiques de l'église Saint-Joachim liés à son intérêt architectural incluent notamment :

- le volume, dont le plan en croix latine avec chevet à pans coupés, la longue nef, l'étroit transept, le toit à double versants assez pentu, la sacristie de plan rectangulaire dans le prolongement du chevet, la tour carrée à demi engagée avec sa haute flèche, les tourelles;
- les matériaux, dont la pierre à bossage rustique, la pierre de taille lisse des chambranles, la tôle à baguettes du toit, le bois des ouvertures;
- les ouvertures, dont les nombreuses baies ogivales avec ou sans réseaux, la porte d'entrée avec rose, les fenêtres rectangulaires de la sacristie, les oculi des transepts, la niche de la façade principale;
- le décor d'architecture, le portail avec grande embrassade brisée, dont les corniches à denticules, les contreforts, les pinacles des tourelles, les gâbles de la flèche et du portail, les redents du pignon de la façade, la croix de la flèche.

Les éléments caractéristiques du moulin banal liés à son intérêt architectural incluent notamment :

- le volume, dont sa forme cylindrique, le toit conique, les ailes, la queue ;
- les matériaux, dont les moellons de pierre;
- les ouvertures, dont les portes opposées, les ouvertures asymétriques, la lucarne;

Les éléments caractéristiques de l'ancien couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame liés à son intérêt architectural incluent notamment :

- son volume, dont le plan rectangulaire initial à trois étages, le toit à double versants, le

clocheton au centre de l'arête faîtière;

- les matériaux, dont les moellons de pierre, la pierre de taille lisse pour les chambranles;
- les ouvertures, dont les fenêtres rectangulaires à battants et à guillotine sur toutes les façades, les lucarnes, les oculi sur les façades latérales, les entrées sur la façade principale;
- le décor d'architecture, dont la corniche à denticules, les chambranles en pierre de taille lisse.

Les éléments caractéristiques du presbytère liés à son intérêt architectural incluent notamment :

- le volume, dont le plan irrégulier, l'élévation de deux étages et demi, le toit en fausse mansarde, la galerie et le balcon, les nombreux toits en pavillon au-dessus des fausses lucarnes et du balcon;
- les matériaux, dont la pierre de taille lisse, l'ardoise du second étage et du toit, la tôle à baguettes du toit de la galerie, le bois des fenêtres;
- les ouvertures, dont les fausses lucarnes en pavillon, les baies rectangulaires, les oculi sur le toit brisé;
- le décor d'architecture, dont les chapiteaux ioniques et doriques de la galerie, les corniches à denticules, les oves sur la corniche supérieure, les consoles au bas des toits en pavillons, les épis de faîtage.

Les éléments caractéristiques du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire liés à son intérêt historique incluent notamment :

- la combinaison unique d'éléments construits dans la région de Montréal.

Les éléments caractéristiques du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Pointe-Claire liés à son intérêt urbanistique comprennent notamment :

- son intégration à la trame villageoise;
- son retrait par rapport à la rue principale (chemin Bord-du-Lac).

Historique

À fin du XVII^e siècle, les premiers colons s'installent dans la future paroisse de Pointe-Claire. Un presbytère-chapelle est construit en 1705, suivi, en 1709-1710, d'un moulin à vent dont la construction est confiée aux charpentiers Léonard et Charles Paillé (le fils de Léonard) et au maçon Jean Mars. L'érection de la première église suit peu après, en 1713. Tous ces bâtiments sont situés au bout de la pointe Claire, une avancée de terre s'avancant dans le lac Saint-Louis. Les tensions dans les relations franco-iroquoiennes forcent ensuite la jeune paroisse à se doter d'infrastructures défensives. Vers 1729, un fort en pieux est construit, englobant l'église et le presbytère, tandis que le moulin sert de redoute en cas

d'attaque. Dans les trois décennies qui suivent, quelques emplacements sont concédés derrière le premier cimetière, adjacent à l'église, formant l'embryon d'un bourg que l'on concrétise quelques années après la Conquête. En 1765, les Sulpiciens concèdent en effet une bonne partie des parcelles du noyau villageois arpenté pour la première fois en 1756. Le noyau villageois formé, les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame font construire un couvent en 1787 derrière le cimetière. Non loin, sur la rue Sainte-Anne actuelle, une école pour les garçons ouvre ses portes vers la fin des années 1810.

En 1867, de grands changements s'opèrent au sud de la pointe. La Fabrique désire en effet ériger une nouvelle église et agrandir le cimetière, mais elle manque d'espace. On compte donc utiliser le terrain occupé par le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame sis à l'arrière de l'église. En échange, la Fabrique cède à la communauté la « pointe du Moulin » tout juste au sud afin qu'elle y érige un nouveau couvent. Les sœurs confient la conception du couvent, terminé en 1868, à l'architecte et arpenteur Henri-Maurice Perrault. Après de multiples difficultés, dont l'incendie de la nouvelle église presque terminée en 1881, une quatrième église, monumentale, est construite entre 1882 et 1885, selon les plans de l'important architecte Victor Bourgeau et de son associé Alcibiade Leprohon. Un nouveau cimetière, nettement plus grand, prend place derrière la nouvelle église, faisant disparaître la rue du Couvent. À ce moment, le village de Pointe-Claire compte environ une centaine de maisons, trois fois plus qu'un siècle plus tôt, et environ 500 habitants. Le village, qui s'étendait auparavant de la presqu'île jusqu'au chemin Bord-du-Lac, forme maintenant un « L » avec une rue principale (chemin Bord-du-Lac) comptant des établissements hôteliers et des commerces.

Sur la portion sud de la pointe Claire, la Fabrique acquiert la seule propriété qui ne lui n'appartenait pas en 1896. Cet emplacement, occupé depuis longtemps par des auberges, est un grand lot qui s'étend jusqu'au chemin Bord-du-Lac. L'auberge en lieu et place est aussitôt transformée en école administrée par les Frères de Saint-Joseph qui y dispensent leur enseignement jusqu'au milieu des années 1910. Ils sont remplacés par les Frères des Écoles chrétiennes qui s'installent dans un nouvel immeuble en 1928 (la section sud ouest de l'école Marguerite-Bourgeoys actuelle), attenant à l'ancienne auberge. Pendant ce temps, la paroisse s'est dotée d'un nouveau presbytère en 1913 (Théodose Daoust, architecte), bâti à même le corps de maçonnerie du précédent, construit en 1848.

En 1954, on construit la nouvelle section de l'école sur la rue Sainte-Anne que l'on relie à la partie érigée en 1928, puis une nouvelle adjonction est érigée à l'est en 1957 sur le site de l'ancienne auberge. Entre-temps, le cimetière est relocalisé en 1946, faute d'espace. La zone gazonnée actuelle en marque l'emplacement. Après une restauration dans les années 1960 – on lui ajoute alors ses deux ailes et on rétablit le toit conique, entre autres –,

le moulin est classé bien archéologique par le gouvernement du Québec en 1983.

Bibliographie

AMICALE NOTRE-DAME-DU-VIEUX-MOULIN, *Le moulin de Pointe-Claire*, Pointe-Claire, s. n., 1980, 14 p.

BELISLE, MICHEL, *À la pointe claire*, Pointe-Claire, Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire, 2005, 49 p.

BOURQUE, Hélène, *Synthèse historique et évaluation patrimoniale des ensembles conventuels de Montréal*, Québec, Fondation du patrimoine religieux du Québec, 2002.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC, *Noms et lieux du Québec*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1994, pp. 542-543.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal- Les églises*, Montréal, CUM, 1980, pp. 260-265.

DESROCHERS, Jacques, *Un lieu nommé Pointe-Claire. Guide d'excursion patrimoniale*, Pointe-Claire, 2000, 30 p.

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX, *Inventaire des lieux de culte du Québec, Québec. Église Saint-Joachim de Pointe-Claire*, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, no 2003-06-146, 2003, 11 p.

MATTHEWS, Brian R., *A History of Pointe-Claire*, Pointe-Claire, Brianor Ltd., 1985, 324 p.

MONGRAIN, Guy, *Le développement urbain de Pointe-Claire*, Montréal, Ministère de la Culture et des Communications/Ville de Montréal (arrondissement Pointe-Claire), 2004, 92 p.

NOPPEN, Luc et FORGET, Madeleine, *Évaluation du potentiel monumental de l'église Saint-Joachim de Pointe-Claire*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles du Québec, Direction générale du patrimoine, Direction de Montréal, 1992, 62 p.

PINARD, Guy, *Montréal, son histoire, son architecture*, Montréal, Éditions du Méridien, tome 6, 1995, pp. 334-342.